

LISTE DES PROCÈS-VERBAUX DÉPOSÉS

À LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE 26 MAI 2014

De la Commission de l'administration publique :

- Séance de travail du 22 novembre 2012 : Informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la Commission
- Séance de travail du 6 décembre 2012 : Organiser les travaux de la Commission et vérifier les engagements financiers
- Séance de travail du 23 janvier 2013 : Préparer l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012
- Séance de travail du 23 janvier 2013 : Audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012
- Séance de travail du 23 janvier 2013 : Déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012
- Séance de travail du 7 novembre 2013 : Rencontre avec le Secrétariat du Conseil du trésor relativement auhaussement du seuil des engagements financiers

De la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles :

- Séance de travail du 14 novembre 2012 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission
- Séance de travail du 5 décembre 2012 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions no 287-20121128 et no 288-20121128 concernant la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2
- Séance de travail du 21 mai 2013 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition no 635-20130507 portant sur la remise en circulation du livre des règlements de la chasse et de la pêche au Québec
- Séance de travail du 13 novembre 2013 : Organisation des travaux de la Commission

De la Commission de l'aménagement du territoire :

- Séance de travail du 21 novembre 2012 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation des travaux
- Séance de travail du 11 avril 2013 : Rencontre avec le Commissaire au développement durable et organisation des travaux de la Commission

De la Commission de la culture et de l'éducation :

- Séance de travail du 21 novembre 2012 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

De la Commission de l'économie et du travail :

- Séance de travail du 29 novembre 2012 : Organiser le mandat prévu à l'article 76 de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction
- Séance de travail du 8 octobre 2013 Statuer sur une demande du député de Vanier-Les Rivières afin que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative
- Séance de travail du 23 octobre 2013 Statuer sur une demande du député de Chomedey afin que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction

De la Commission des relations avec les citoyens :

- Séance de travail du 12 mars 2012 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 397-20130212 concernant la tarification à 7 \$ dans tous les services de garde reconnus du Québec
- Séance de travail du 28 novembre 2013 : Organisation des travaux de la Commission

De la Commission des finances publiques :

- Séance de travail du 21 novembre 2012 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux
- Séance de travail du 22 octobre 2013 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative visant à entendre les dirigeants du Fonds de solidarité FTQ
- Séance de travail du 19 novembre 2013 : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative visant à entendre madame Agnès Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant les suites à donner pour répondre rapidement à certaines recommandations du Rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, particulièrement celles concernant le secteur municipal

De la Commission des institutions :

- Séance de travail du 14 novembre 2012 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux
- Séance de travail du 14 novembre 2013 : Statuer sur une demande de mandat d'initiative concernant l'audition de M. Pierre Marc Johnson, négociateur en chef pour le Québec, ainsi que du ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur dans le cadre des négociations concernant l'entente de principe survenue le 18 octobre 2013 relativement à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, et des suites à y donner

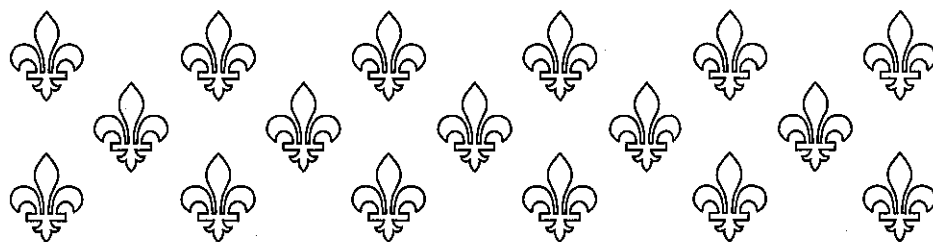
De la Commission des transports et de l'environnement :

- Séance de travail du 15 novembre 2012 : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux
- Séance de travail du 6 juin 2013 : Organiser les travaux de la Commission et statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance d'organisme

De la Commission de la santé et des services sociaux :

- Séance de travail du 1^{er} octobre 2013 :

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions suivantes : 865-20130613 concernant la création de cliniques-réseau en Outaouais; 866-20130613 concernant le remboursement des frais médicaux encourus hors Québec par les résidents de l'Outaouais; 856-20130612 concernant la création d'un régime d'aide financière aux proches aidants; 936-20130917 concernant l'amélioration des services ambulanciers en Outaouais



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 22 novembre 2012

Informar les membres sur les activités et le fonctionnement
de la Commission

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 22 novembre 2012

Objet : Informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la Commission

Membres présents :

M. Marcoux (Vaudreuil), président
M. Cardin (Sherbrooke), vice-président
M. Bonnardel (Granby), vice-président

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Ferland (Ungava)
M^{me} Ménard (Laporte)
M^{me} Proulx (Sainte-Rose)
M. Reid (Orford)

Autres personnes présentes :

M^{me} Gabrielle Angers-Gosselin, boursière-stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant
M^{me} Joanne Collin, adjointe, bureau du député de Sherbrooke
M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Protecteur du citoyen :

M. Claude Dussault, vice-protecteur aux services aux citoyens et aux usagers
M^e Jean-François Bernier, secrétaire général et directeur des affaires juridiques

Vérificateur général :

M. Michel Samson, vérificateur général par intérim
M. Jean Cinq-Mars, commissaire au développement durable

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 13 h 15, M. Marcoux (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Angers-Gosselin et Collin d'assister à la séance.

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

2. Mot du président et présentation des membres

M. le président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission et au personnel de se présenter.

3. Présentation sur la Commission de l'administration publique

M. le président rappelle brièvement la mission distincte de la Commission de l'administration publique dans l'ensemble des commissions parlementaires et notamment son fonctionnement non partisan ainsi que sa tradition du consensus dans la formulation et l'adoption de ses recommandations.

Il invite ensuite le secrétaire à faire une présentation de la Commission et du site Greffier.

M. le secrétaire présente des informations aux membres, notamment au sujet des champs de compétence, des pratiques et des types de mandat de la Commission.
M. Rainville présente le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

M. Samson et M. Cinq-Mars du Vérificateur général ainsi que M. Dussault et M^e Bernier du Protecteur du citoyen sont présents pour établir un premier contact avec les membres de la Commission et présenter leur organisation.

4. Formation du comité directeur

M. le président indique qu'il souhaite constituer un comité directeur afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission.

M. Marcoux (Vaudreuil) propose la motion suivante :

Que la Commission de l'administration publique, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement, constitue un comité directeur composé du président, des vice-présidents et du secrétaire.

La motion est adoptée.

5. Frais de repas

M. le président indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M. Marcoux (Vaudreuil) propose la motion suivante :

Que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission, et ce, pour la durée de la quarantième législature.

La motion est adoptée.

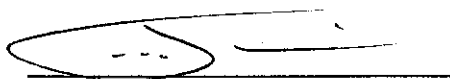
6. Prochaines séances

M. le président informe les membres qu'une séance de travail sera convoquée d'ici la fin de la période de travaux parlementaires. L'objet de la séance sera d'organiser les travaux de la Commission et de vérifier les engagements financiers.

À 14 h 55, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

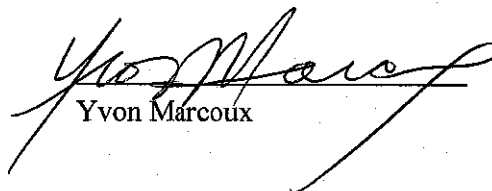
Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Éric Thomassin

ÉT/js



Yvon Marcoux

Québec, le 22 novembre 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Séance de travail

Le jeudi 22 novembre 2012

Salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May

13 heures à 15 heures

Ordre du jour

	1.	Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour	Président	(V)	À 13 h
	2.	Mot du président et présentation des membres	Président, membres	(V)	15 min.
Information	3.	Présentation sur la Commission de l'administration publique	Secrétaire	(J et P)	60 min.
	3.1	Présentation du Vérificateur général	Vérificateur général	(V)	10 min.
	3.2	Présentation du Protecteur du citoyen	Protecteur du citoyen	(V)	10 min.
	3.3	Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	Agent de recherche	(V)	10 min.
Décision	4.	Formation du comité directeur	Président	(V)	5 min.
Décision	5.	Frais de repas	Président	(V)	5 min.
Information	6.	Prochaines séances	Président	(V)	5 min.
	7.	Divers (au besoin)	Président	(V)	
	8.	Ajournement	Président	(V)	À 15 h

Temps estimé 2 h

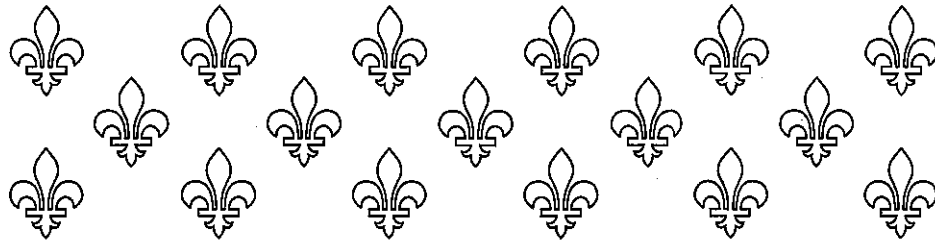
Document joint (J). Intervention verbale (V). Document suivra (S). Document remis sur place (P).

Veuillez prendre note qu'un repas sera servi sur place.

**Les documents sont également disponibles sur le site Greffier en suivant le chemin suivant :
Greffier/CAP/Section réservée aux membres permanents/04 – Séances de travail/ 2012-11-22.**

Le 16 novembre 2012

ÉT/js



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 6 décembre 2012

Organiser les travaux de la Commission et vérifier les engagements financiers

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 6 décembre 2012

Objet : Organiser les travaux de la Commission et vérifier les engagements financiers

Membres présents :

M. Marcoux (Vaudreuil), président
M. Cardin (Sherbrooke), vice-président
M. Bonnardel (Granby), vice-président

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Ferland (Ungava)
M^{me} Ménard (Laporte)
M^{me} Proulx (Sainte-Rose)
M. Reid (Orford)

Autres personnes présentes :

M^{me} Gabrielle Angers-Gosselin, boursière-stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant
M. Jonathan Hamel, Service de recherche et des communications du Parti libéral
M. Samuel Houngué, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC. 161 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 20, M. Marcoux (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Angers-Gosselin et à M. Hamel d'assister à la séance.

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

2. Organiser les travaux de la Commission

2.1 Rapport annuel de gestion et engagements financiers 2011-2012 du Vérificateur général

M. le président rappelle que le Vérificateur général a déposé, le 8 novembre 2012, son rapport annuel de gestion 2011-2012. Les engagements financiers ont également été transmis.

Après discussion, en vertu du paragraphe 2 de l'article 117.6 du Règlement, il est convenu d'entendre le Vérificateur général en séance de travail au sujet de son rapport annuel de gestion et de ses engagements financiers pour 2011-2012.

Après discussion, il est convenu de transmettre la demande suivante à la Commission de l'Assemblée nationale :

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 117.6 du Règlement, la Commission de l'administration publique entend le Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les membres de la Commission et le personnel du Vérificateur général, en début de législature, de participer à une rencontre informelle et de visiter les bureaux du Vérificateur général;

CONSIDÉRANT que la Commission souhaite profiter de l'occasion afin d'entendre le Vérificateur général en séance de travail au sujet de son rapport annuel de gestion et de ses engagements financiers pour 2011-2012;

IL EST RÉSOLU de demander à la Commission de l'Assemblée nationale d'autoriser la Commission de l'administration publique à se déplacer aux bureaux du Vérificateur général et de s'y réunir en séance de travail.

La Commission estime les coûts de ce déplacement à environ 120 \$.

Il est convenu de confier au comité directeur l'organisation de ce mandat.

2.2 Rapport du Vérificateur général déposé le 30 mai 2012

M. le président rappelle que le Vérificateur général a déposé, le 30 mai 2012, un rapport portant sur la vérification de l'optimisation des ressources.

Après discussion, en vertu du paragraphe 3 de l'article 117.6 du Règlement, il est convenu que la Commission se saisisse des mandats suivants :

- Audition portant sur les services d'hébergement (chapitre 4) – Priorité 3.
- Audition portant sur la gestion du Tribunal administratif du Québec (chapitre 2) – Priorité 6.
- Audition portant sur le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (chapitre 3) – Priorité 5.

L'ordre de priorité indiqué doit être compris en considérant les mandats choisis au point 2.3 de l'ordre du jour.

Il est convenu de confier au comité directeur l'organisation de ces mandats.

2.3 Rapport du Vérificateur général déposé le 9 novembre 2012

M. le président rappelle que le Vérificateur général a déposé, le 29 novembre 2012, un rapport portant sur la vérification de l'optimisation des ressources.

Après discussion, en vertu du paragraphe 3 de l'article 117.6 du Règlement, il est convenu que la Commission se saisisse des mandats suivants :

- Contrats de services professionnels liés au traitement de l'information (chapitre 5) – Priorité 1.
- Qualité de l'air dans les écoles primaires (chapitre 2) – Priorité 2.
- Déficit d'entretien des infrastructures publiques (chapitre 4) – Priorité 4.

L'ordre de priorité indiqué doit être compris en considérant les mandats choisis au point 2.2 de l'ordre du jour.

Il est convenu de confier au comité directeur l'organisation de ces mandats.

2.4 Retour sur l'examen des rapports annuels de gestion réalisé en mai 2012

M. le président rappelle qu'en vertu du paragraphe 3.1 de l'article 117.6 du Règlement, la Commission a examiné les rapports annuels de gestion des organismes suivants lors de la séance de travail du 29 mai 2012 :

- Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial.
- Corporation Urgences-santé.
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.
- Ministère de la Famille et des Aînés.
- Ministère des Finances.
- Ministère du Travail.
- Office de la protection du consommateur.
- Régie du cinéma.

M. le président précise qu'une lettre présentant les commentaires spécifiques de la Commission a été transmise aux sous-ministres et aux dirigeants d'organisme en juin dernier. Une synthèse des analyses a été publiée au chapitre 5 du *Vingt-huitième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organisme public*.

Après discussion, il est convenu :

QUE le comité directeur organisera des auditions afin de discuter de la gestion administrative de la Corporation Urgences-santé et du ministère des Finances du Québec. À cette fin, le secrétaire avisera les commissions sectorielles concernées, en vertu de l'article 8.1 des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, que la Commission de l'administration publique souhaite entendre ces organisations en vertu du paragraphe 3.1° du premier alinéa de l'article 117.6 du Règlement de l'Assemblée nationale.

2.5 Liste des rapports annuels de gestion qui seront examinés à l'hiver et au printemps 2013

M. le président invite M. Rainville à présenter la proposition de planification pour la suite du deuxième cycle d'examen des rapports annuels de gestion des ministères et des organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique.

Après discussion, il est convenu de confier au comité directeur l'organisation de l'examen, en séance de travail, des rapports annuels de gestion selon la séquence suivante :

Date cible : Février 2013	Date cible : Mai 2013
Commission de l'équité salariale	Commission d'accès à l'information
Conseil des arts et des lettres du Québec	Curateur public
Conseil supérieur de la langue française	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Directeur des poursuites criminelles et pénales	Office des personnes handicapées du Québec
Institut national de santé publique	Régie de l'assurance maladie du Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Régie des rentes du Québec
Office québécois de la langue française	

2.6 Rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique pour 2010-2011

M. le président rappelle que le rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique 2010-2011 a été déposé le 13 juin 2012 à l'Assemblée nationale. Il rappelle également que le paragraphe 3.2 de l'article 117.6 du Règlement de l'Assemblée nationale confie à la Commission la responsabilité d'étudier ce rapport.

Après discussion, il est convenu que la Commission n'examine pas le rapport 2010-2011 mais qu'elle évaluera plutôt la possibilité d'étudier ce rapport lors du dépôt de l'édition 2011-2012.

3. Suivi des recommandations de la Commission

3.1 Présenter le tableau de bord

M. le président invite M. le secrétaire à présenter le tableau de bord.

3.2 Suivi des plans d'action, des états de situation et des recommandations de la Commission

M. le président invite M. le secrétaire à présenter le mécanisme de suivi des plans d'action, des états de situation et des recommandations de la Commission qui a été adopté lors de la séance de travail du 2 mai 2012.

Il est convenu que la Commission poursuivra l'application de ce mécanisme.

3.3 Suivi des recommandations du 27^e rapport de la Commission concernant le ministère des Transports

M. le président fait l'historique des principales étapes de ce dossier depuis 2009.

Après discussion, il est convenu de demander au ministère des Transports de lui transmettre, au plus tard le 30 juin 2013, un rapport sur l'état d'avancement et les résultats de la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur général et des actions prévues au document *Actions concertées pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption*. La Commission évaluera à ce moment l'opportunité d'entendre de nouveau le ministère des Transports.

Le secrétaire de la Commission transmettra la demande de la Commission au ministère des Transports.

Il est convenu de confier au comité directeur l'organisation de ce mandat.

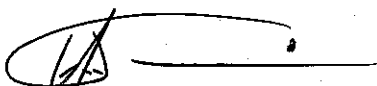
4. Vérifier les engagements financiers

Après discussion, il est convenu de reporter à une prochaine séance de travail la vérification des engagements financiers reçus en juin, juillet, septembre, octobre et novembre 2012.

À 14 h 50, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

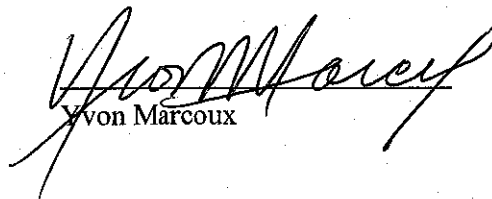
Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Eric Thomassin

ÉT/js

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'Y' and 'M'.

Yvon Marcoux

Québec, le 6 décembre 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Séance de travail

Le jeudi 6 décembre 2012

Salle RC. 161 de l'hôtel du Parlement

13 heures à 15 heures

Ordre du jour

	1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour	Président	(V)	À 13 h.
	2. <u>Organiser les travaux de la commission</u>			
Décision	2.1 Rapport annuel de gestion et engagements financiers 2011-2012 du Vérificateur général	Président	(J)	5 min.
Décision	2.2 Rapport du Vérificateur général déposé le 30 mai 2012	Président	(J)	10 min.
Décision	2.3 Rapport du Vérificateur général déposé le 29 novembre 2012	Président	(J)	10 min.
Décision	2.4 Retour sur l'examen des rapports annuels de gestion réalisé en mai 2012 lors de la 39 ^e législature	Président Agent de recherche	(J)	10 min.
Décision	2.5 Liste des rapports annuels de gestion qui seront analysés à l'hiver et au printemps 2013	Président Agent de recherche	(J)	10 min.
Décision	2.6 Rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique pour 2010-2011	Président	(J)	5 min.
	3. <u>Suivi des recommandations de la Commission</u>			
Information	3.1 Présenter le tableau de bord	Président Secrétaire	(P)	5 min.
Décision	3.2 Suivi des plans d'action, des états de situation et des recommandations de la Commission	Président Secrétaire	(P)	5 min.
Décision	3.3 Suivi des recommandations du 27 ^e rapport de la Commission concernant le ministère des Transports	Président	(J)	10 min.
	4. <u>Vérifier les engagements financiers</u>			
Décision	4.1 <u>Juin 2012</u>	Président	(J)	10 min.
Décision	4.2 <u>Juillet 2012</u>	Président	(J)	10 min.
Décision	4.3 <u>Septembre 2012</u>	Président	(J)	10 min.

Décision 4.4 Octobre 2012
Décision 4.5 Novembre 2012
5. **Divers (au besoin)**
6. **Ajournement**

Président (J) 10 min.
Président (J) 10 min.
Président (V)
Président (V) À 15 h.

*Temps estimé 2 heures
(environ).*

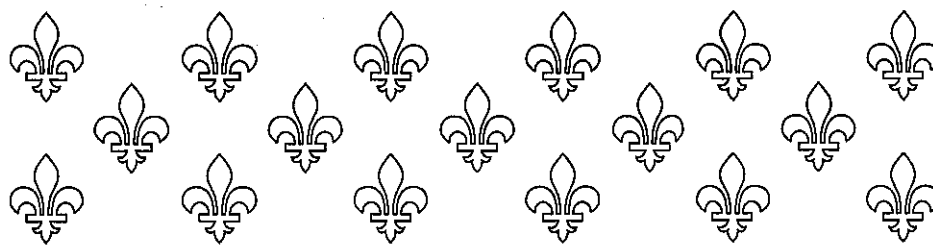
Document joint par hyperlien (J). Intervention verbale (V). Document suivra (S). Document remis sur place (P).

Veillez noter qu'un repas sera servi sur place.

Veillez noter que les documents sont accessibles en utilisant les hyperliens et ne seront pas distribués en version papier. Ils sont également disponibles sur le site Greffier en suivant le chemin suivant : Greffier/CAP/Section réservée aux membres permanents/04 – Séances de travail/ 2012-12-06.

Le 30 novembre 2012

ÉT/js



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 23 janvier 2013

Préparer l'audition du Vérificateur général sur son rapport
annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 23 janvier 2013

Mandat : Préparer l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012

Membres présents :

M. Marcoux (Vaudreuil), président
M. Cardin (Sherbrooke), vice-président
M. Bonnardel (Granby), vice-président

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson) en remplacement de M. Goyer (Deux-Montagnes)
M. Gautrin (Verdun) en remplacement de M. Moreau (Châteauguay)
M^{me} Ménard (Laporte)
M. Pelletier (Rimouski) en remplacement de M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Reid (Orford)
M. Therrien (Sanguinet) en remplacement de M^{me} Proulx (Sainte-Rose)

Autres personnes présentes :

M. Jonathan Hamel, Service de recherche et des communications du Parti libéral
M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 10 h 08, M. Marcoux (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

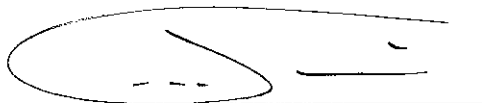
2. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque et discussion des membres en préparation de l'audition

À la demande de M. le président, M. Rainville présente son analyse et des pistes de réflexion concernant le rapport annuel de gestion et les engagements financiers 2011-2012 du Vérificateur général.

Une discussion s'engage.

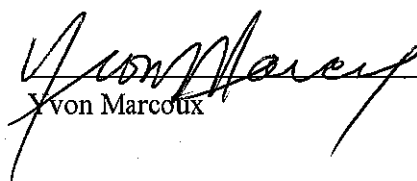
À 11 h 22, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 h avant d'entendre le Vérificateur général en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,



Éric Thomassin

Le président de la Commission,



Yvon Marcoux

ÉT/js

Québec, le 23 janvier 2013

Annexe 1

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mercredi 23 janvier 2013

Salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May

10 heures à 11 heures 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque et discussion des membres concernant le rapport annuel de gestion et les engagements financiers 2011-2012 du Vérificateur général

Vous trouverez les documents pertinents à ce mandat en suivant les hyperliens :

- Analyse et pistes de réflexion du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.
- Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Vérificateur général.
- Engagements financiers 2011-2012 du Vérificateur général.

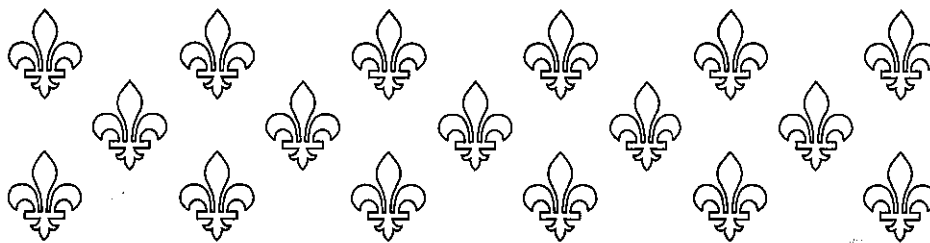
3. *Suspension*

Veuillez prendre note qu'une visite des bureaux du Vérificateur général est prévue et qu'il s'y tiendra une rencontre d'information avec son équipe de midi à 14 heures. Un dîner sera servi sur place. Le départ, en taxis, se fera à la porte 6 de l'hôtel du Parlement à 11 heures 30. Les bureaux du Vérificateur général sont situés au 750, boulevard Charest Est, bureau 300 à Québec.

Les documents sont également disponibles sur le site Greffier en suivant le chemin suivant :

\\greffier\section\cap\Reserve\02 - Rapport annuel de gestion du Vérificateur général\2011-2012

Le 16 janvier 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 23 janvier 2013

Audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de
gestion et ses engagements financiers 2011-2012

Séance de travail du mercredi 23 janvier 2013

Mandat : Audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012

Membres présents :

M. Marcoux (Vaudreuil), président
M. Cardin (Sherbrooke), vice-président
M. Bonnardel (Granby), vice-président

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson) en remplacement de M. Goyer (Deux-Montagnes)
M. Gautrin (Verdun) en remplacement de M. Moreau (Châteauguay)
M^{me} Ménard (Laporte)
M. Pelletier (Rimouski) en remplacement de M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Reid (Orford)
M. Therrien (Sanguinet) en remplacement de M^{me} Proulx (Sainte-Rose)

Autres personnes présentes :

Vérificateur général du Québec :

M. Michel Samson, vérificateur général par intérim
M^{me} Diane Bergeron, vérificatrice générale adjointe
M. Jean Cinq-Mars, vérificateur général adjoint et commissaire au développement durable
M. Marcel Couture, vérificateur général adjoint
M. Marc Ouellet, vérificateur général adjoint
M. Jean-Pierre Fiset, directeur général par intérim, Services à l'organisation
M^{me} Lucie Roy, directrice des affaires stratégiques et des services conseils en optimisation des ressources et responsable du cabinet et des communications

M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit aux bureaux du Vérificateur général du Québec au 750, boulevard Charest Est, bureau 300, à Québec.

À 13 h 15, M. Marcoux (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de débiter les travaux avant l'heure prévue.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et présente l'ordre du jour (annexe I).

2. Entendre le Vérificateur général concernant son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012

M. le président rappelle le contexte de cette séance de travail. Le deuxième paragraphe de l'article 117.6 du Règlement prévoit que la Commission entend, chaque année, le Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion.

Plutôt que de convoquer le Vérificateur général en audition publique, il a été convenu d'organiser cette séance où les membres pourront présenter leurs questions et leurs préoccupations.

M. le président invite le vérificateur général à présenter brièvement son rapport annuel de gestion et les membres de son équipe.

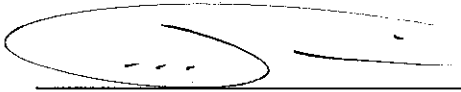
Une discussion s'engage. Les thèmes abordés sont notamment les suivants :

- les difficultés en matière de gestion des ressources humaines;
- l'application des recommandations du Vérificateur général;
- les mandats de vérification de l'optimisation des ressources à portée horizontale;
- la vérification et l'efficacité des processus de contrôle;
- les mandats de vérification de l'optimisation des ressources dans les sociétés d'État;
- les pouvoirs du Vérificateur général.

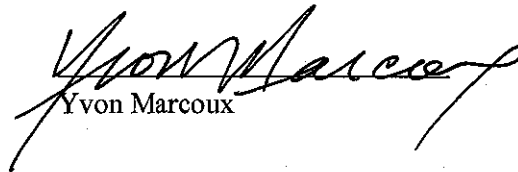
À 14 h 30, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

A stylized signature consisting of a large loop followed by a horizontal line.

Éric Thomassin

A stylized signature with the name 'Yvon Marcoux' written in a cursive script.

Yvon Marcoux

ÉT/js

Québec, le 23 janvier 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion
et ses engagements financiers 2011-2012

Le mercredi 23 janvier 2013

Bureaux du Vérificateur général du Québec, 750, boulevard Charest Est, bureau 300, Québec

14 heures à 16 heures

ORDRE DU JOUR

1. Organisation des travaux et remarques d'ouverture
2. Exposé du Vérificateur général
3. Échanges avec les membres de la Commission
4. Remarques finales (au besoin)

Suspension – Une séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition aura lieu de 16 heures à 16 heures 30

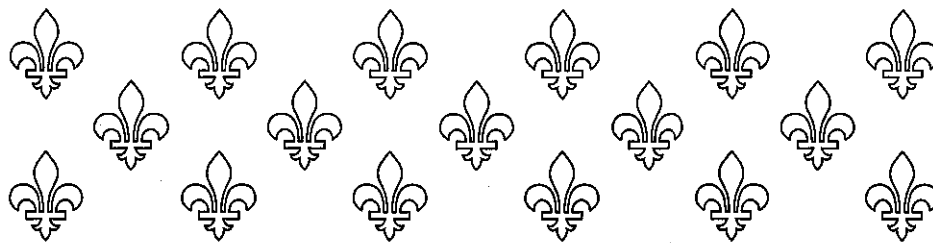
Le 16 janvier 2013

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES LORS DE L'AUDITION

Vérificateur général du Québec

- M. Michel Samson, vérificateur général par intérim
- M^{me} Diane Bergeron, vérificatrice générale adjointe
- M. Jean Cinq-Mars, vérificateur général adjoint, commissaire au développement durable
- M. Marcel Couture, vérificateur général adjoint
- M. Marc Ouellet, vérificateur général adjoint
- M. Jean-Pierre Fiset, directeur général par intérim, Services à l'organisation

D'autres membres du personnel du Vérificateur général pourront intervenir au besoin.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 23 janvier 2013

Déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012

Séance de travail du mercredi 23 janvier 2013

Mandat : Déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012

Membres présents :

M. Marcoux (Vaudreuil), président
M. Cardin (Sherbrooke), vice-président
M. Bonnardel (Granby), vice-président

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson) en remplacement de M. Goyer (Deux-Montagnes)
M. Gautrin (Verdun) en remplacement de M. Moreau (Châteauguay)
M^{me} Ménard (Laporte)
M. Pelletier (Rimouski) en remplacement de M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Reid (Orford)
M. Therrien (Sanguinet) en remplacement de M^{me} Proulx (Sainte-Rose)

Autre personne présente :

M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit aux bureaux du Vérificateur général du Québec au 750, boulevard Charest Est, bureau 300, à Québec.

À 14 h 33, M. Marcoux (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de débiter les travaux avant l'heure prévue.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition

Une discussion s'engage.

Au terme des travaux de la Commission concernant l'examen du rapport annuel de gestion 2011-2012 du Vérificateur général, les membres se disent satisfaits de la qualité du rapport annuel de gestion et des réponses obtenues à leurs questions relativement à ses activités. Selon les critères d'appréciation de la performance, le Vérificateur général réalise une bonne performance quant à l'atteinte de ses objectifs stratégiques et une performance élevée dans la gestion de ses ressources.

Les membres de la Commission :

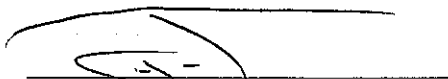
- Prennent note des enjeux concernant la gestion des ressources humaines du Vérificateur général, notamment les difficultés concernant le recrutement et la rétention;
- Remarquent que la Commission pourrait jouer un rôle dans la réflexion et la mise en place de moyens afin de hausser l'application des recommandations du Vérificateur général;
- Soulignent leur intérêt pour la réalisation de mandats de vérification de l'optimisation des ressources à portée horizontale;
- Considèrent importante la réflexion continue concernant la vérification et l'efficacité des processus de contrôle;
- Prennent note des enjeux entourant l'éventualité que le Vérificateur général obtienne le pouvoir de réaliser des mandats de vérification de l'optimisation des ressources dans les sociétés d'État.

Les engagements financiers du Vérificateur général pour la période d'avril 2011 à mars 2012 sont déclarés vérifiés.

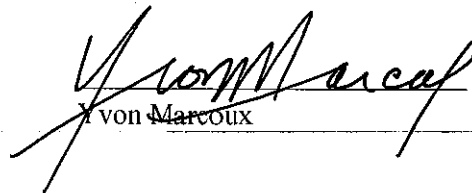
À 14 h 40, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Éric Thomassin



Yvon Marcoux

ÉT/js

Québec, le 23 janvier 2013

ANNEXE 1

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mercredi 23 janvier 2013

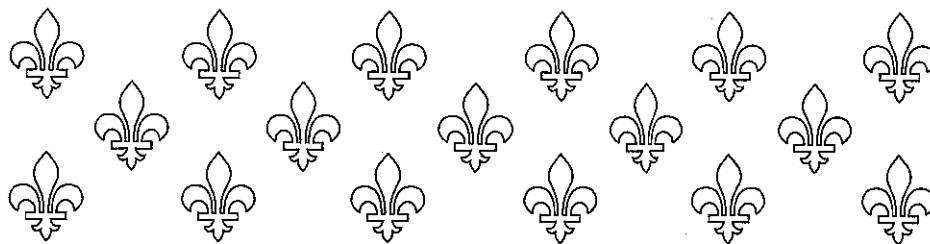
Bureaux du Vérificateur général du Québec, 750, boulevard Charest Est, bureau 300, Québec

16 heures à 16 heures 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2011-2012
3. *Ajournement*

Le 16 janvier 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 7 novembre 2013

Rencontre avec le Secrétariat du Conseil du trésor
relativement auhaussement du seuil des engagements
financiers

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE TRAVAIL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2013	1
--	---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
---------------------------------	---

2. PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	2
---	---

ANNEXES

I. Ordre du jour

II. Note aux membres de la Commission de l'administration datée du 1^{er} novembre 2013

III. Présentation du Conseil du trésor du 7 novembre 2013

Séance de travail du jeudi 7 novembre 2013

Objet : Rencontre avec le Secrétariat du Conseil du trésor relativement auhaussement du seuil des engagements financiers

Membres présents :

M. Marcoux (Vaudreuil), président
M. Caire (La Peltrie), vice-président

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Goyer (Deux-Montagnes)
M^{me} Proulx (Sainte-Rose)
M. Reid (Orford)

Autres personnes présentes :

Secrétariat du Conseil du trésor :

M^{me} Brigitte Doyon, directrice adjointe
M. Doris Blanchet, directeur
M^{me} Marie-Claude Rioux, greffière et secrétaire associée
M. Ahcène Toumi, conseiller
M. Christopher Waugh, analyste de l'informatique et des procédés administratifs

M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Marie-Douce Fugère, avocate, Service des affaires juridiques et de l'accès à l'information

La Commission se réunit à la salle RC. 161 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 13, M. Marcoux (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le président rappelle que la Commission avait entrepris des démarches durant la 39^e législature visant à hausser à 100 000 \$ le seuil des engagements financiers vérifiés par la Commission. Il souligne également et que, lors de la séance de travail du 27 mars 2013, les membres de la Commission ont confirmé qu'ils souhaitent poursuivre ces démarches durant la 40^e législature.

M. le président indique aux membres de la Commission qu'ils ont reçu une note d'information (annexe II) faisant état des principaux constats et des actions entreprises jusqu'à présent au sujet du haussement du seuil à 100 000 \$ des engagements financiers et en fait une brève synthèse.

2. Présentation du Secrétariat du Conseil du trésor

À la demande de M. le président, les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor font une présentation (annexe III) et répondent aux questions des membres concernant le haussement du seuil à 100 000 \$ des engagements financiers.

Une discussion s'engage à propos des dispositions prévues au Règlement de l'Assemblée nationale et dans les Règles de fonctionnement.

La présentation se poursuit.

Une discussion s'engage au sujet des modalités et des procédés présentement utilisés pour vérifier les engagements financiers.

La présentation se poursuit.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor concernant leurs intentions et les implications pour les ministères et organismes publics advenant un haussement du seuil des engagements financiers.

M. le président invite les membres de la Commission à réfléchir au haussement du seuil des engagements financiers jusqu'à une séance de travail ultérieure où ce sujet sera plus amplement étudié. Il indique que lors de cette séance, les membres de la Commission devront discuter des éventuelles modifications qu'ils souhaitent apporter au Règlement de l'Assemblée nationale ainsi qu'aux Règles de fonctionnement et qu'ils auront également à convenir des démarches à venir.

À 14 h 52, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 13 novembre 2013, après les affaires courantes, vers 11 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Cédric Drouin


Yvon Marcoux

CD/mcm

Québec, le 7 novembre 2013

Annexe I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Séance de travail

Le jeudi 7 novembre 2013

Salle RC-161 de l'hôtel du Parlement

13 heures à 15 heures

Ordre du jour

- | | | | | |
|----|--|-----------|-----|-----------------------------------|
| 1. | Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour | Président | (V) | 13 h |
| 2. | Présentation du Secrétariat du Conseil du trésor | | | |
| | M. Doris Blanchet, directeur, Direction des services d'information à la gestion contractuelle | | | |
| | M ^{me} Marie-Claude Rioux, greffière et Secrétaire associée | | | |
| | M. Ahcène Toumi, conseiller, Direction des services d'information à la gestion contractuelle | SCT | (V) | |
| | M. Christopher Waugh, analyste de l'informatique et des procédés administratifs | | | |
| | M ^{me} Brigitte Doyon, directrice, Direction adjointe du soutien aux politiques et opérations budgétaires | | | |
| 3. | Discussion des membres | Membres | (J) | |
| | <u>Note d'information sur le haussement du seuil des engagements financiers</u> | | | |
| 4. | Divers | Président | (V) | |
| 5. | Ajournement | Président | (V) | 15 h |
| | | | | <i>Temps estimé 2 h (environ)</i> |

Document joint par hyperlien (J). Intervention verbale (V). Document suivra (S). Document remis sur place (P).

Veillez noter que le document est accessible en utilisant l'hyperlien et ne sera pas distribué en version papier. Il est également disponible sur le site Greffier en utilisant le chemin suivant : Section réservée aux membres permanents → 07 - Séances de travail → 2013-11-07

Le 5 novembre 2013

CD/mcm

Annexe II

**Note aux membres de la Commission de l'administration publique
datée du 1^{er} novembre 2013**



NOTE

DESTINATAIRES : Les membres de la Commission de l'administration publique

EXPÉDITEURS : Julie Paradis, Service de la recherche
Cédric Drouin, Service des commissions
Marie-Douce Fugère, Service des affaires juridiques et de l'accès à l'information

DATE : 1^{er} novembre 2013

OBJET : Modification du seuil d'assujettissement des engagements financiers soumis à la vérification de la Commission de l'administration publique

La Commission a décidé, lors de la séance de travail du 27 mai 2013, d'effectuer des démarches visant à augmenter le seuil des engagements soumis à la vérification prévue à l'article 17 des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale. De 25 000 \$, ils passeraient à 100 000 \$. À cet égard, la présente note d'information vise à souligner les principaux constats associés à cette question et les actions entreprises jusqu'à présent en vue de la séance de travail qui se fera conjointement avec le Secrétariat du Conseil du trésor le 7 novembre 2013.

CONSTATS

- Conformément à l'article 117.6 paragraphe 1^o du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission vérifie les engagements financiers des ministères et organismes publics. Notons que la Commission est le seul comité des comptes publics à remplir cette fonction au Canada.
- Le seuil d'assujettissement des engagements financiers soumis à la vérification de la Commission est fixé à 25 000 \$ depuis 1980. Par contre, les règles relatives aux marchés publics auxquelles sont assujettis les ministères et les organismes publics prévoient le recours aux appels d'offres publics pour les contrats d'approvisionnement et de services de 100 000 \$ et plus.



- La directive 4-80 du Conseil du trésor encadre le processus de transmission des listes d'engagements au Service des commissions. Les engagements de 25 000 \$ et plus des ministères et des organismes sont envoyés par le Secrétariat du Conseil du trésor le 15 de chaque mois. Les engagements des organismes publics et des entreprises du gouvernement dont les crédits ne sont pas votés par l'Assemblée nationale sont exclus.
- Le nombre d'engagements financiers de 25 000 \$ et plus soumis à la vérification de la Commission s'élève à 31 000 en 2010-2011 et à 19 000 en 2011-2012. Bien que le nombre d'engagements ait diminué, il demeure imposant.
- Depuis sa création en 1998, la Commission a considérablement amélioré ses pratiques relatives à la vérification des engagements financiers. En ce sens, elle souhaite poursuivre l'optimisation des pratiques de vérification des engagements financiers.
- Le grand nombre d'engagements financiers à vérifier chaque année ainsi que le fardeau considérable que leur production occasionne pour les ministères et les organismes préoccupent la Commission.
- Par conséquent, les membres de la CAP ont formulé le souhait de demander au président de l'Assemblée nationale de modifier les Règles de fonctionnement afin de hausser le seuil d'assujettissement des engagements financiers à 100 000 \$¹.

¹ Une demande similaire a été adressée au président de l'Assemblée nationale le 2 juillet 2009.



DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE

Une demande d'avis juridique a été adressée le 24 mai 2013 à la Direction générale des affaires juridiques et parlementaires de l'Assemblée nationale afin d'être informé des conséquences de cette modification et la façon adéquate de procéder. La demande d'avis et l'avis juridique sont reproduits en annexe.

Les principaux points à retenir de l'avis juridique reçu le 25 juin 2013 sont les suivants:

- La modification du montant inscrit dans les Règles de fonctionnement pourrait avoir comme conséquence d'entraîner ou d'inciter un changement du montant dans la directive 4-80 du Conseil du trésor de même que dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Dans cette éventualité, une modification par le Gouvernement au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels pourrait avoir pour effet d'exiger des organismes publics qu'ils ne publient désormais sur leur site Internet que les engagements de 100 000 \$ et plus. L'obligation de la publication de ceux de 25 000 \$ à 99 999 \$ serait par conséquent levée.

Ce constat va à l'encontre du souhait exprimé par la Commission selon lequel toute information publique doit le demeurer et que le seuil des engagements financiers vérifiés par la Commission soit dissocié de celui prévu dans la directive 4-80 et le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

- En tenant compte de ce qui précède, pour éviter que les modifications aux Règles de fonctionnement mènent à la modification de la directive 4-80 et du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels aient un impact sur les informations actuellement mises à la disposition des membres de la Commission, on conseille ce qui suit dans l'avis juridique :



« La solution que je vous suggère est de remplacer dans cet article le terme « procède » par « peut procéder ». Ainsi, la Commission aurait la possibilité d'examiner tous les engagements financiers de plus de 25 000 \$ sans en avoir l'obligation. Un éventuel deuxième alinéa pourrait prescrire que la Commission procède à l'examen des engagements financiers de plus de 100 000 \$. Cette solution a pour avantage de laisser la liberté aux membres de la Commission de procéder ou non à la vérification des engagements financiers de 25 000 \$ à 100 000 \$, et ce, tout en répondant à la demande des membres de la Commission quant à l'augmentation du seuil des engagements financiers à vérifier. »

- Il importe toutefois de souligner que le contenu et les modifications éventuelles du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels relèvent du Gouvernement. Ainsi, bien que présentement, ce règlement utilise comme référence le seuil des engagements financiers des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, il faut mentionner qu'à tout moment, le Gouvernement a la possibilité de ne plus utiliser cette référence, et ce, indépendamment de la modification proposée aux Règles de fonctionnement.

RENCONTRE AVEC LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le 11 octobre 2013, deux représentants du secrétariat du Conseil du trésor, le secrétaire de la Commission et l'analyste du Service de la recherche responsable des travaux de la Commission ont tenu une rencontre. Elle avait pour objet d'échanger sur le haussement du seuil et de connaître le processus de diffusion et de transmission des engagements financiers.

Voici les principaux constats qui ressortent de cette rencontre :

- *Le Conseil du trésor différencie deux types d'engagements financiers: les contrats et les subventions.* Cette distinction n'est aucunement présente dans l'examen des engagements financiers prescrits par les Règles de fonctionnements de l'Assemblée nationale. Elle n'est pas présente non plus dans la directive 4-80 du Conseil du trésor.
- Les contrats sont régis par la Loi sur les contrats des organismes publics. En effet, l'article 22 prévoit que les renseignements sur les contrats conclus comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$ doivent être rendus disponibles électroniquement. Ils sont accessibles sur un site Web créé par le Secrétariat du Conseil du trésor. Les



subventions, quant à elles, ne sont pas incluses dans cette plateforme électronique pour des raisons techniques.

- *Un système administré par le Secrétariat du Conseil du trésor est accessible à tous. Le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) regroupe l'ensemble des appels d'offres et des engagements financiers touchant les contrats des ministères et des organismes publics. De fait, les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor confirment que cet outil permettrait aux membres et au public de conserver l'accès aux engagements financiers concernant les contrats de moins de 100 000 \$ même si un changement du montant dans les Règles de fonctionnement était effectué.*
- *L'information disponible sur les sites Web des ministères et des organismes publics est actuellement basée sur le montant indiqué dans les Règles de fonctionnement, comme souligné dans l'avis juridique. De ce fait, les ministères et organismes publics pourraient, éventuellement, diffuser en ligne seulement les engagements financiers correspondant au seuil prescrit par les Règles de fonctionnement.*
- *La préparation des listes d'engagements financiers destinées à la Commission requiert un effort considérable de la part des ministères et des organismes. Une modification du montant à 100 000 \$ permettrait d'alléger la tâche et de simplifier l'exercice.*

SCÉNARIOS POSSIBLES

1. Modification des Règles de fonctionnement en suivant l'avis juridique

Opter pour la formule « peut procéder à l'examen de tous les engagements de 25 000 \$ et plus » et ajouter « procède à l'examen de tous les engagements de 100 000 \$ et plus ».

2. Modification du montant de 25 000 \$ à 100 000 \$

Modifier le montant dans les Règles de fonctionnement.

3. Modification des Règles de fonctionnement en séparant les contrats des subventions

Opter pour une formule du type « procède à l'examen des engagements financiers concernant les contrats de 100 000 \$ et plus et les subventions de 25 000 \$ et plus ».

Conséquences de chacun des scénarios :

	COMMISSION	MINISTÈRES ET ORGANISMES	PUBLIC
SCÉNARIO 1	- Reçoit les engagements (contrats et subventions) en deux listes distinctes en fonction des montants, de 25 000 \$ à 99 999 \$ et de 100 000 \$ ou plus. N'a plus l'obligation de procéder à l'examen des engagements de 25 000 \$ à 99 999 \$. Diminution du nombre obligatoire d'engagements financiers à examiner.	- Préparation de deux listes distinctes, de 25 000 \$ à 99 999 \$ et de 100 000 \$ ou plus. Aucune diminution de la charge de travail en lien avec la préparation des listes d'engagements financiers.	<i>Statu quo</i>

SCÉNARIO 2	• Reçoit une liste d'engagements financiers (contrats et subventions) de 100 000 \$ et plus. • Doit examiner les engagements financiers de 100 000 \$ et plus. • Diminution considérable du nombre d'engagements financiers à examiner.	• Préparation d'une liste d'engagements financiers (contrats et subventions) de 100 000 \$ et plus. • Diminution considérable de la charge de travail en lien avec la préparation des listes d'engagements financiers.	• Accès aux engagements financiers (contrats et subventions) de 100 000 \$ et plus sur le site Web de chaque ministère et organisme. • Accès aux engagements sur les contrats de 25 000 \$ et plus sur le site Web SEO du Secrétariat du Conseil du trésor. • N'a plus accès aux engagements sur les subventions de 25 000 \$ à 99 999 \$
SCÉNARIO 3	• Reçoit les engagements en deux listes distinctes, soit une liste des engagements sur les contrats de 100 000 \$ et plus et une liste sur les subventions de 25 000 \$ et plus. • Doit examiner les deux listes. • Diminution partielle du nombre d'engagements à examiner.	• Préparation de deux listes distinctes, soit une liste des engagements sur les contrats de 100 000 \$ et plus et une liste sur les subventions de 25 000 \$ et plus • Diminution partielle de la charge de travail en lien avec la préparation des listes d'engagements financiers.	• Accès aux engagements sur les contrats de 100 000 \$ et plus et sur les subventions de 25 000 \$ et plus sur le site Web de chaque ministère et organisme. • Accès aux engagements sur les contrats de 25 000 \$ et plus sur le site Web SEO du Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

- Dans le passé, la Commission a donné la priorité à la diminution du fardeau administratif pour les ministères et les organismes concernés par ses décisions.
- La Commission souhaite que le seuil d'assujettissement soit modifié depuis plusieurs années. Une demande en ce sens a été faite au président de l'Assemblée nationale le 2 juillet 2009. Cette démarche s'inscrit dans la poursuite de l'optimisation des pratiques de vérification des engagements financiers.



- Les membres de la Commission ont clairement manifesté leur désir que toute information rendue publique le demeure. C'est pourquoi ils veulent s'assurer que la diffusion publique des engagements financiers, touchant autant les contrats que les subventions, de 25 000 \$ et plus pourra être garantie.
- Cela dit, en tenant compte que le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels peut être modifié par le Gouvernement indépendamment des modifications apportées aux Règles de fonctionnement, la rencontre avec le Conseil du trésor pourrait servir à obtenir l'engagement de ce dernier quant à la diffusion publique des engagements financiers de 25 000 à 99 999\$ malgré les modifications aux seuils des engagements soumis à la vérification de la commission.



ANNEXE



Service de la recherche

PAR COURRIEL

Le 24 mai 2013

Madame Ariane Mignolet
Directrice générale des affaires juridiques et parlementaires
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 3.55
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Vérification des engagements financiers

Madame la Directrice générale,

Lors de la séance de travail de la Commission de l'administration publique, tenue le 22 mai 2013, les membres de la Commission m'ont confié le mandat d'obtenir un avis juridique auprès du Secrétariat de l'Assemblée nationale concernant une modification aux Règles de fonctionnement de l'Assemblée relativement à la vérification des engagements financiers.

Les membres de la Commission voulaient être renseignés sur les conséquences d'une modification de l'article 17 des Règles de fonctionnement de l'Assemblée à l'effet de hausser à 100 000 \$ le seuil des engagements financiers soumis à la vérification de la Commission l'administration publique.

Selon mon interprétation, une telle modification aurait pour conséquence d'inciter le Conseil du trésor à modifier la Directive numéro 4-80 (C.T. 211305 du 3 avril 2012), puisque le paragraphe 1 de l'article 5 réfère aux Règles de fonctionnement de l'Assemblée :

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DE 25 000 \$ ET PLUS

1. Les ministères et organismes ont la responsabilité de préparer et de transmettre mensuellement une liste de tous les engagements financiers de 25 000 \$ et plus pris au cours du mois et qui sont transmissibles, pour l'information de la Commission de l'administration publique de l'Assemblée nationale, selon les Règles de fonctionnement concernant la vérification des engagements financiers approuvées par l'Assemblée nationale.
(en vigueur le 2011-07-18)

Elle aurait également pour conséquence d'inciter le gouvernement à modifier le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

(Décret 408-2008, 23 avril 2008), en raison du paragraphe 14 de l'article 4 qui réfère à la Directive numéro 4-80 :

SECTION III
DIFFUSION DE DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS

4. Un organisme public doit diffuser dans un site Internet les documents ou les renseignements suivants, dans la mesure où ils sont accessibles en vertu de la loi :

14° la liste de ses engagements financiers transmise au Contrôleur des finances et que celui-ci achemine à l'Assemblée nationale, conformément au paragraphe 7.1 de l'article 5 de la Directive numéro 4-80 prise par la décision C.T. n° 128500 du 26 août 1980, du Conseil du trésor, concernant les demandes de certification d'engagement, certains engagements de 25 000,00 \$ ou plus et les demandes de paiement;

En résumé, le rehaussement du seuil des engagements financiers soumis à la vérification de la Commission de l'administration publique à 100 000 \$ modifierait l'obligation faite aux ministères et aux organismes de diffuser les engagements financiers dans un site Internet pour ceux de 100 000 \$ et plus au lieu de ceux de 25 000 \$ et plus.

En ce qui concerne la demande de la Commission, dans un premier temps, les membres aimeraient savoir si cette interprétation est correcte.

Dans un deuxième temps, si l'interprétation est correcte, ils aimeraient être renseignés sur la façon de hausser le seuil des engagements financiers soumis à leur vérification à 100 000 \$ et plus, tout en préservant l'obligation actuelle faite aux ministères et aux organismes de diffuser les engagements financiers de 25 000 \$ et plus dans un site Internet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Rainville, CPA, CA
Agent de recherche

c.c. M. François Arsenault
Directeur des travaux parlementaires
M. Cédric Drouin
Secrétaire de la Commission de l'administration publique
M^{me} Catherine Gretas
Secrétaire suppléante de la Commission de l'administration publique



Direction générale des affaires juridiques
et parlementaires

Le 25 juin 2013

Monsieur Pierre Rainville
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires
5^e étage, bureau 5.00
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Haussement du seuil des engagements financiers à vérifier par la Commission de l'administration publique

Monsieur Rainville,

Pour donner suite à votre lettre datée du 24 mai 2013, j'ai été mandatée d'émettre une opinion juridique concernant une éventuelle modification aux Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale (ci-après les Règles de fonctionnement) relativement à la vérification des engagements financiers par la Commission de l'administration publique. Je souhaite par cette opinion juridique répondre aux questionnements élaborés par la Commission lors de sa séance de travail du 22 mai 2013.

Tel que vous le demandez dans votre lettre, j'examinerai dans un premier temps les conséquences de la modification projetée par les membres de la Commission. Dans un second temps, j'exposerai les possibilités relativement au contenu de la modification des Règles de fonctionnement qui pourraient éviter certains problèmes soulevés par les membres de la Commission. Enfin, j'expliquerai brièvement la procédure qui doit être suivie pour modifier les Règles de fonctionnement.

1. Les conséquences d'une modification de l'article 17 des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale

Tel que vous l'exposez dans votre lettre du 24 mai 2013, les membres de la Commission désirent modifier l'article 17 des Règles de fonctionnement afin de hausser à 100 000 \$ le seuil des engagements financiers soumis à la vérification de la Commission de l'administration publique. Cette volonté fait suite à l'augmentation du nombre d'engagements soumis à la Commission depuis plusieurs années. Une discussion avec la secrétaire suppléante de la Commission, Mme Catherine Gretas, m'a permis de comprendre que les membres de la

Commission, par la modification envisagée, désirent diminuer le nombre d'engagements à vérifier par la Commission et diminuer l'ampleur des documents que les membres de la Commission reçoivent. Par contre, les membres sont préoccupés par les conséquences d'une éventuelle modification puisqu'ils ne désirent pas influencer sur d'autres lois ou règlements.

Particulièrement, vous avez porté à l'attention des membres de la Commission deux dispositions réglementaires qui comportent un renvoi vers l'article 17 des Règles de fonctionnement et son montant de 25 000 \$. Afin de répondre à votre questionnement, je débiterai en analysant votre interprétation de ces deux dispositions.

Le premier paragraphe de l'article 5 de la Directive numéro 4-80 (C.T. 211305 du 3 avril 2012) réfère en effet à l'article 17 des Règles de fonctionnement :

« ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DE 25 000 \$ ET PLUS

1. Les ministères et organismes ont la responsabilité de préparer et de transmettre mensuellement une liste de tous les engagements financiers de 25 000 \$ et plus pris au cours du mois et qui sont transmissibles, pour l'information de la Commission de l'administration publique de l'Assemblée nationale, selon les Règles de fonctionnement concernant la vérification des engagements financiers approuvées par l'Assemblée nationale.

(...) »

Ainsi, comme vous le mentionnez dans votre lettre, une modification telle que celle désirée par les membres de la Commission de l'administration publique inciterait fort probablement le Conseil du trésor à modifier l'article 5 de la directive 4/80.

Votre interprétation est également exacte quant au paragraphe 14 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) :

« 4. Un organisme public doit diffuser sur un site Internet les documents ou les renseignements suivants, dans la mesure où ils sont accessibles en vertu de la loi:

(...)

14° la liste de ses engagements financiers transmise au Contrôleur des finances et que celui-ci achemine à l'Assemblée nationale, conformément au paragraphe 7.1 de l'article 5

de la Directive numéro 4-80 concernant les demandes de certification d'engagement, certains engagements de 25 000 \$ ou plus et les demandes de paiement (C.T. 128500, 80-08-26);

(...)»

Ainsi, la modification désirée par les membres de la Commission de l'administration publique pourrait inciter le gouvernement à ajuster à 100 000 \$ le montant du paragraphe 14 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement. Cette modification est plus préoccupante pour les membres de la Commission de l'administration publique qui désirent que les engagements financiers de plus de 25 000 \$ continuent à être publiés par les organismes publics. Une modification aux Règles de fonctionnement devra donc tenir compte de cet aspect.

Enfin, je n'ai pas trouvé aucune autre référence à l'article 17 des Règles de fonctionnement dans les lois, règlements ou directives que j'ai consultés.

J'aimerais toutefois vous mentionner que, tant pour la directive 4/80 que pour le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, c'est le Conseil du trésor ou le gouvernement qui a décidé de leur contenu et, donc, qui a décidé de se référer aux Règles de fonctionnement. L'identification des engagements financiers dans cette directive et dans ce règlement aurait pu utiliser d'autres règles et, par conséquent, être indépendante des engagements déposés à la Commission de l'administration publique. Dès lors, le Conseil du trésor et le gouvernement ont le pouvoir à tout moment de modifier cette directive et ce règlement, indépendamment des modifications apportées aux Règles de fonctionnement.

2. Le contenu des modifications aux Règles de fonctionnement

L'examen de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* pose donc la question suivante : Comment hausser le seuil des engagements financiers soumis à la vérification de la Commission de l'administration publique sans modifier le seuil des engagements financiers publiés par les organismes publics ? Une possibilité m'apparaît pouvoir répondre à cette problématique.

Afin de faciliter la compréhension des modifications suggérées, voici une reproduction de l'article 17 des Règles de fonctionnement, tel qu'il se lit présentement :

« 17. Engagements soumis à la vérification — La Commission de l'administration publique procède à la vérification de tous les engagements financiers de 25 000 \$ et plus

qui ont été autorisés par le Conseil du trésor, le Conseil exécutif ou les ministères dans le cadre d'un mode de gestion financière. »

La solution que je vous suggère est de remplacer dans cet article le terme « procède » par « peut procéder ». Ainsi, la Commission aurait la possibilité d'examiner tous les engagements financiers de plus de 25 000 \$ sans en avoir l'obligation. Un éventuel deuxième alinéa pourrait prescrire que la Commission procède à l'examen des engagements financiers de plus de 100 000 \$. Cette solution a pour avantage de laisser la liberté aux membres de la Commission de procéder ou non à la vérification des engagements financiers de 25 000 \$ à 100 000 \$, et ce, tout en répondant à la demande des membres de la Commission quant à l'augmentation du seuil des engagements financiers à vérifier.

Quant à la transmission des documents contenant les engagements financiers aux membres de la Commission, il pourrait être envisagé de les trier en deux, soit les engagements de 25 000 \$ à 100 000 \$ et ceux de plus de 100 000 \$. Les engagements financiers de plus de 100 000 \$ seraient donc acheminés aux membres de la Commission, tandis que les engagements financiers de 25 000 \$ à 100 000 \$ resteraient disponibles pour consultation, sans qu'ils soient transmis aux membres de la Commission.

3. La procédure de modification des Règles de fonctionnement

En terminant, vous avez demandé dans votre courriel du 12 juin 2013 des informations concernant la procédure à suivre afin de hausser le seuil des engagements financiers soumis à la vérification de la Commission.

La Commission de l'Assemblée nationale possède la compétence d'établir les Règles de fonctionnement. Elles doivent ensuite être approuvées par les membres de l'Assemblée nationale. L'usage veut que des modifications aux Règles de fonctionnement soient adoptées à l'unanimité de ses membres.¹

Ainsi, la Commission de l'administration publique peut demander au président de l'Assemblée nationale que soient modifiées les Règles de fonctionnement. Le président décidera le cas échéant de convoquer la Commission de l'Assemblée nationale pour traiter de cette demande.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus amples informations.

¹ Règlement de l'Assemblée nationale, art. 116, 1°. Voir également, BONSAINT, Michel (dir.), *La procédure parlementaire du Québec*, 3e éd, Québec, Assemblée nationale du Québec, 2012, page 56.

Veuillez agréer, Monsieur Rainville, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Direction des affaires juridiques
et parlementaires,



Marie-Douce Fugère, avocate

c. c. Mme Ariane Mignolet
Directrice générale des affaires juridiques et parlementaires
M. François Arsenault
Directeur des travaux parlementaires
M. Cédric Drouin
Secrétaire de la Commission de l'administration publique
Mme Catherine Gretas
Secrétaire suppléante de la Commission de l'administration publique

Annexe III

Présentation du Conseil du trésor du 7 novembre 2013

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Engagements financiers de 25 000 \$ et plus

**Présentation du Secrétariat
du Conseil du trésor aux membres de
la Commission de l'Administration
publique**

Séance de travail du 7 novembre 2013

Représentants du SCT

Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes (SSPBP)	
Brigitte Doyon	Directrice adjointe du soutien aux politiques et aux opérations budgétaires
Christopher Waugh	Coordonateur de l'équipe informatique du SSPBP
Greffe du secrétariat du Conseil du trésor	
Marie-Claude Rioux	Greffière et Secrétaire associée
Sous-secrétariat aux marchés publics (SSMP)	
Doris Blanchet	Directeur des services d'information à la gestion contractuelle
Ahcène Toumi	Conseiller expert

Contenu

- Mise en contexte - (SSPBP)
- Demandes de la CAP (compréhension du SCT) - (SSPBP)
- Reddition de compte actuelle (subventions et contrats) - (SSPBP)
- Système électronique d'appel d'offres (SEAO) - (SSMP)
- Données ouvertes - (SSMP)
- Proposition - (SCT)
- Mise en œuvre - (SSPBP)
- Discussions

Mise en contexte

- Depuis quelques années, les membres de la Commission de l'administration publique (CAP) souhaitent alléger leurs travaux de vérification des engagements financiers;
- À cet effet, deux pistes ont été retenues:
 - Faire passer le seuil de 25 000 \$ à 100 000 \$:
 - 25 000 \$ en 1977 équivaut aujourd'hui à plus de 90 000 \$.
 - Transmission électronique des listes d'engagements (fichiers PDF) :
 - Ce mode est en fonction depuis août 2009.

Demande de la CAP

- Compréhension du SCT à l'effet que les membres de la CAP :
 - sont satisfaits des fichiers PDF comme outil pour la vérification des engagements:
 - Ces listes offrent une fonctionnalité de recherche par mots-clés;
 - se questionnent sur l'impact quant à l'obligation pour les ministères de publier ces informations dans un site Internet si le seuil de vérification est rehaussé à 100 000 \$.

Reddition de compte- subventions

- Règlement sur la promesse et l'octroi de subvention :
 - Les subventions sont octroyées conformément à des normes ou à la suite de l'approbation du Conseil du trésor ou du gouvernement (décrets dans la Gazette officielle pour subv. supérieures à 1 M\$).
- Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (article 4, paragraphe 14):
 - Publication des listes d'engagements financiers sur Internet (subventions et contrats);
- Ministère des Finances et de l'Économie publie annuellement sur Internet le montant de subvention par bénéficiaire (supérieur à 35 000\$ au total).

Reddition de compte- subventions

Exemple (page titre)

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_fourn_ben-2012-2013.pdf

Renseignements concernant la rémunération,
les fournisseurs et les bénéficiaires

Année financière terminée le 31 mars 2013

Renseignements concernant la rémunération, les fournisseurs et les bénéficiaires

Bénéficiaires

		Total \$		Total \$
A.B.C. des Manoirs		96 500	Académie Laurentienne (1996) inc.	1 200 738
MELS.....	96 500		MELS.....	1 200 738
Abattoir Cliche		106 302	Académie Louis-Pasteur	1 489 255
MAPAQ.....	106 302		MELS.....	1 489 255
Abattoir Lamarche (9181-5688 Québec inc.)		48 250	Académie Michèle-Provost inc.	2 703 768
MAPAQ.....	48 250		MELS.....	2 703 768
Abattoir Smith (2006) inc.		45 903	Académie préscolaire Anjou inc.	889 880
MAPAQ.....	45 903		MFA.....	889 880
AB Biotech inc.		90 000	Académie préscolaire Future Kids inc.	773 081
MDEIE.....	90 000		MFA.....	773 081
ABC des Hauts Plateaux Montmagny-Îslet, L'		100 000	Académie préscolaire Les trésors de la montagne (9216-1729 Québec inc.)	629 416
MELS.....	100 000		MFA.....	629 416
ABC des Portages		104 200	Académie Saint-Louis Québec	7 225 188
MELS.....	104 200		MELS.....	7 225 188
ABC Lotbinière		140 547	Académie Sainte-Thérèse inc., L'	7 376 114
MELS.....	97 000		MELS.....	7 376 114
MFA.....	40 547			
Abeilles de Gloria inc., Les		375 916	Académie Solomon Schechter	1 967 188
MFA.....	375 916		MELS.....	1 967 188
ASL Accès Accueil Action		37 916	Académie Yeshiva Yavné (École Bennot Hanna)	1 071 585
MICC.....	37 916		MELS.....	1 071 585
Absolu NDE international inc.		41 703	Academos Cybermentorat	1 001 000
MDEIE.....	41 703		MCE.....	1 000 000
Académie Antoine-Manseau		3 012 604	Divers portefeuilles.....	1 000
MELS.....	3 012 604			
Académie Beth Rivkah pour filles, L'		1 437 045	Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET)	150 000
MELS.....	1 437 045		MDEIE.....	150 000
Académie Centennale, L'		940 352	ACCÉSSS	81 100
MELS.....	940 352		MFA.....	90 000
			Divers portefeuilles.....	1 100

Reddition de comptes- contrats

- Article 22 de la Loi sur les contrats des organismes publics
 - publication notamment par les ministères des contrats de 25 000 \$ et plus sur SEAO (accessible sur Internet);
- Article 4, paragraphe 13 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels:
 - publication des contrats conclus sur un site Internet;
- Plusieurs ministères s'acquittent de cette dernière obligation en faisant un lien direct de leur site Internet vers SEAO.

Reddition de comptes- contrats

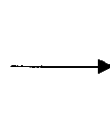
- Donc, différentes dispositions légales obligent la publication d'informations redondantes à l'égard des contrats octroyés;
- Démonstration :
 - reproduction d'une page du site Internet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles :
<http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/engagements-financiers-contrats.html>

I Engagements financiers et contrats

Renseignements relatifs aux contrats

En application du paragraphe 13 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, nous vous invitons à consulter le système officiel d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour connaître les renseignements relatifs aux contrats conclus par le Ministère et prévus à l'article 22 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

- Attribution de gré à gré
- Adjudication sur invitation
- Adjudication d'appels d'offres



Ces liens mènent à
SEAO

Liste des engagements financiers

La liste des engagements financiers du ministère est transmise au Contrôleur des finances. Ce dernier les achemine à l'Assemblée nationale, conformément au paragraphe 7.1 de l'article 5 de la Directive n° 4-80 prise par la décision C.T. n° 128500, du Conseil du trésor, concernant les demandes de certification d'engagement, certains engagements de 25 000 \$ ou plus et les demandes de paiement.

La transmission de ces engagements au Contrôleur des finances est prévue pour le 10 de chaque mois.

Listes des engagements financiers

• 2013

- Août 2013 (PDF, 65 Ko)
- Juillet 2013 (PDF, 68 Ko)
- Juin 2013 (PDF, 67 Ko)
- Mai 2013 (PDF, 68 Ko)



PDF transmis à la CAP

Reproduction: Liste des engagements financiers mai 2013

LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

MOIS/ANNÉE : Mai 2013

Inscrire le nom du MIN/ORG. : Immigration et Communautés culturelles

Min. : 0055 - A 260000

N° SÉQ.	N° RÉFÉRENCE : N° de bon de commande, N° d'écriture de SAGIR ou N° de référence du ministère ou de l'organisme	ORDRE NUMÉRIQUE DU PROGRAMME ET SON TITRE CATÉGORIE (voir note 1) OBJET : Mentionner le nom de l'activité ou du projet concerné et une description de l'objet de l'engagement.	MONTANT TOTAL (répartition par année budgétaire, programme/élément)	CONTRACTANT OU BÉNÉFICIAIRE, MUNICIPALITÉ, CIRCONSCRIPTION Les contractants retenus par un comité de sélection sont identifiés par un astérisque (*).
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
22	553030798	PROGRAMME 12920 INTÉGRATION, RÉGIONALISATION ET RELATIONS INTERCULTURELLES (CONTRAT CONCLU DE GRÉ À GRÉ) En collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec, enrichir la certification EMPLOYEUR REMARQUABLE en y intégrant la notion de la diversité ethnoculturelle afin de pouvoir reconnaître de façon officielle les entreprises qui gèrent efficacement la diversité ethnoculturelle.	2013-2014 élément 03 42 000 \$	Vision Carrière inc. Châteauguay Châteauguay

Informations de SEA0

Contrat 553030798 / 683975
conclu Bonification de la certification EMPLOYEUR REMARQUABLE
Contrat de gré à gré - Services de soutien professionnel et administratif et
services de soutien à la gestion
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

2013-10-21 12 h 04 Contrat conclu le 2013-04-01

Loi sur les contrats des organismes publics¹

- Article 14 - Contrat dont le montant est inférieur au seuil d'appel d'offres public.

Description

Bonification de la certification EMPLOYEUR REMARQUABLE en y intégrant la notion de Diversité ethnoculturelle, afin de reconnaître de façon officielle les entreprises qui gèrent de façon efficace la diversité ethnoculturelle dans leur milieu de travail

Fournisseur

Contractant	Contact	Montant du contrat
 Vision carrière inc. 202, boulevard Albert-Einstein  Chateauguay, (16) CA  J6K 4B3		42 000,00 \$

Prendre note que les montants n'incluent pas les taxes.

Légende des icônes

- ✓ Contractant

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES

seao.ca

Doris Blanchet
Ahcène Toumi

Sous-secrétariat aux marchés publics

Système électronique d'appel d'offres (SEAO)

- Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (LCOP - Art. 11)
- Première mise en œuvre: juin 2004 – Renouvelé le 1^{er} décembre 2012
- Utilisé par les organismes publics :
 - Administration gouvernementale
 - réseau de la santé et des services sociaux
 - réseau de l'éducation
 - monde municipal
- Utilisé par d'autres organismes (SAQ, Loto-Québec, CPE, ...)
- Utilisé par les entreprises pour se procurer les documents d'appel d'offres et obtenir des informations sur les contrats
- Utilisé par toute personne intéressée par les contrats publics

Principales fonctions et services

- Publication des avis d'appel d'offres
- Recherche d'avis (simple et avancée)
- Distribution des documents d'appel d'offres et des addendas (obligatoire pour les organismes publics et le monde municipal)
 - format papier
 - format électronique
- Publication des résultats d'ouverture des soumissions
- Publication de renseignements sur les contrats conclus
- Autres services à valeur ajoutée (optionnels)

Publication des résultats d'ouverture des soumissions

Le SEAO permet la publication des résultats d'ouverture des soumissions.

Renseignements divulgués :

- les noms des soumissionnaires
- les montants soumis

... Dans les 4 jours ouvrables suivants l'ouverture

Avis du jour

Toutes les catégories

Résultats d'ouverture et
contrats conclus

> Résultats d'ouverture

Contrats par organisation

Résultats d'ouverture



Numéro : P21150

Numéro de référence : 678085

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Achat de chaises de salle d'attente



Imprimer cette page

Informations sur l'avis

Titre de l'avis : Achat de chaises de salle d'attente

Date de fermeture de l'avis : 2013-10-17 Avant 16h, Heure du Québec

Date de publication des résultats d'ouverture : 2013-10-17 15 h 42

Organisme : Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage
E-1-22
Québec, QC
G1K 8J8

Contact(s) : Francis Létourneau
Téléphone : 418 528-4914
Télécopieur : 418 528-1000
Courriel : francis.letourneau@ssaq.quebec.ca

Soumissionnaires

Prendre note que les montants n'incluent pas les taxes.

Soumissionnaire	Contact	Montant soumis
Direct Chairs Canada Ltd 520 Martel, app 307 Chambly, (QC) CAN J3L0R3	Monsieur Richard Nault directchairs@hotmail.com Téléphone : 819 474-1441 Télécopieur : 819 474-1491	113 632,00 \$
Nightingale corp. 2301 Dixie Road Mississauga, (ON) CAN L4Y 1Z9		156 980,50 \$
The Global Group 1350 Flint Road	Madame Cynthia Bruce cynthia_bruce@globaltotaloffice.com	158 362,25 \$

Terminé

Internet

125%

Renseignements sur les contrats conclus

Description initiale (dans les 15 jours suivant la conclusion du contrat)

- le nom du contractant
- la date de conclusion du contrat
- le montant du contrat

Toute dépense supplémentaire de plus de 10 % (dans les 60 jours)

Description finale (dans les 90 jours suivant la fin du contrat)

- le nom de l'entreprise,
- la date de fin du contrat
- le montant total payé

La description finale de tout contrat **de gré à gré** commencé à moins de 25 000 \$, mais terminé à 25 000 \$ ou plus

Description initiale du contrat

Avis

Tou

Rés

con

C

O

Contrat conclu.pdf - Adobe Reader

Fichier Edition Affichage Document Outils Fenêtre Aide

1 / 2 85%

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par Côté en partenariat avec ProContact pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Contrat conclu

Numéro : P21166
 Numéro de référence : 674268
 Statut : Contrat conclu
 Titre : Acquisition de cartes Dialogic pour la mise à niveau de composantes du centre d'appels

Informations sur l'avis

Titre de l'avis : Acquisition de cartes Dialogic pour la mise à niveau de composantes du centre d'appels

Date de fermeture de l'avis : 2013-10-08 Avant 15h, Heure du Québec

Date de publication des résultats d'ouverture : 2013-10-03 15 h 43

Date de conclusion du contrat : 2013-10-18

Date de publication du contrat : 2013-10-22 10 h 15

Organisme : Société de l'assurance automobile du Québec
 333, boul. Jean-Lesage
 E-1-22
 Québec, QC
 G1K 6J6

Contact(s) : Alice Coquet
 Téléphone : 418 528-4141
 Télécopieur : 418 528-1000
 Courriel : alice.coquet@ssaqa.ssaqa.qc.ca

Soumissionnaires

Prendre note que les montants n'incluent pas les taxes.

Soumissionnaire	Contact	Admissibilité	Conformité	Montant soumis	Montant du contrat
✓ Informatique ProContact Inc. 1000, ave St-Jean-Baptiste Bureau 111 Québec, (QC) CAN G2E 5G5 http://www.procontact.qc.ca	Madame Lucie Bérubé lucie.berube@procontact.qc.ca Téléphone : 418 871-1622 Télécopieur : 418 871-0287	Non diffusé	Non diffusé	78 375,00 \$	78 375,00 \$
Désion d'achat RAM Inc. 515 rue Jean-Neville Longueuil, (QC) CAN J4G 2M1	Madame Laurence Paré-Séguin laurence.pare@desiondachat.com Téléphone : 450 646-7668 Télécopieur : 450 646-5470	Non diffusé	Non diffusé	103 589,00 \$	
Computer Talk Technology Inc. 225 East Beaver Creek Road Richmond Hill, (ON) CAN L4B3P4		Non diffusé	Non diffusé	122 375,00 \$	

Montant du contrat
78 375,00 \$

1000, ave St-Jean-Baptiste Téléphone 418 871-1622

demarrer

Contrat conclu.pdf

Dépenses supplémentaires

SEAO : Dépenses supplémentaires - Windows Internet Explorer

http://information.seao.ca/crmibus/DepensesSupplementaires.htm

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favoris SEAO : Dépenses supplémentaires

Page Sécurité Outils

Avis du jour Service à la clientèle Aide Recherche avancée

Mon SEAO Mes avis Rapports Profil Organisation

COMMANDES PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Résultats d'ouverture

Résultats d'adjudication

> Dépenses supplémentaires

Information finale

Dépenses supplémentaires

Numéro : Avis 01
 Numéro de référence : 21577
 Statut : Adjudé
 Titre : Avis d'appel d'offres 01

■ [Ajouter une dépense supplémentaire](#)

Description	Montant	Date du paiement
Changement aux poutres d'acier	100 000\$	2012-04-02
Changement à la structure de béton	240 000\$	2012-05-12

Information supplémentaire (facultatif)

Sauvegarder Annuler Publier

Terminé, mais il existe des erreurs sur la page.

Internet 100%

démarrer

2 Internet Explorer

REI-Projet de 200

Document - Mon

Description finale du contrat

SEAO - Information Finale - Windows Internet Explorer

http://formation.seao.ca/roulroua/InformationFinale.htm

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favoris SEO : Information Finale

Page Sécurité Outils

SEAO LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Recherche avancée

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Avis du jour Service à la clientèle Aide Recherche avancée

Mon SEO Mes avis Rapports Profil Organisation COMMANDES PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Résultats d'ouverture

Résultats d'adjudication

Dépenses supplémentaires

> Information finale

Information Finale

Numéro : Avis 01

Numéro de référence : 21577

Statut : Adjudé

Titre : Avis d'appel d'offres 01

Date de fin du contrat (aaaa-mm-jj) *

Montant total final de la dépense faite *

Type et nombre d'options exercées

Internet 100%

demarrer 2 Internet Explorer RE Projet de patino

Recherche dans le SEAO

Plusieurs critères peuvent être utilisés dont :

- Type d'avis (appel d'offres, gré à gré)
- Statut de l'avis (en cours, en attente d'ouverture ou de conclusion)
- Contrats par organisme public
- Contrats par entreprise
- ...

Recherche dans le SEAO

Recherche avancée 2.pdf - Adobe Reader

Fichier Edition Affichage Document Outils Fenêtre Aide

1 / 2 100%

Recherche

SEAO LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec

Recherche avancée

Trouver tous les avis répondant aux critères suivants.

Expression ou numéro Avec Un des mots

Type d'avis

Tous les éléments de cette liste

Statut(s) disponible(s) Statut(s) sélectionné(s)

Publié
En attente des résultats d'ouverture
En attente de conclusion du contrat
Contrat conclu
Liste disponible
Terminé
Annulé

☐ Rechercher dans les archives (avis fermés, annulés ou contrats conclus depuis plus d'un an)
La recherche incluant les avis archivés peut être plus longue

Date Du (aaaa-mm-jj) Au (aaaa-mm-jj)

De publication

Vous pourriez avoir accès à plusieurs autres critères de recherche en devenant un [abonné du service Constructo](#).

Ajouter ces précisions

☐ Préciser le ou les donneurs d'ouvrage

☐ Préciser le ou les adjudicataires

☐ Préciser la ou les régions de livraison

Par défaut, seulement les avis publiés par des organismes du Québec sont recherchés. Pour inclure les autres, sélectionnez la région "Hors Québec"

☐ Préciser le ou les adjudicataires

demarrer Internet Explorer Microsoft Word Microsoft Excel Microsoft PowerPoint Microsoft Access Microsoft Outlook

Rapports générés à partir du SEAO

- Le SEAO peut générer plusieurs rapports
- Actuellement, on a une trentaine de rapports déjà mis en forme
- D'autres rapports peuvent être générés à la demande

Données ouvertes

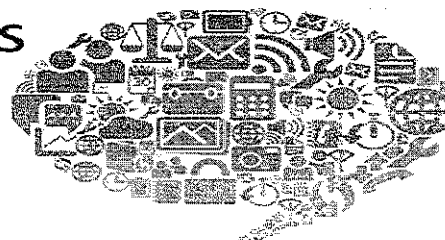
- En plus de la consultation des données sur le site du SEAO, les données sur les contrats de 25 000 \$ et plus des organismes publics et des municipalités sont publiées dans un format ouvert sur le portail des données ouvertes du gouvernement (www.donnees.gouv.qc.ca)
(Art. 22 de la Loi sur les contrats des organismes publics).
- Les données concernent les contrats publiées sur le SEAO de janvier 2009 (Avril 2011 pour le monde municipal) à septembre 2013.



Données ouvertes Gouvernement du Québec



GOUVERNEMENT OUVERT
transparence participation collaboration



- Pour nous rejoindre
- Demander des données

Recherche de données

Rechercher des données



Tableau de bord
sur l'état de santé
des projets en RI



Plus populaires

- Ilots de chaleur/fraicheur urbains et température de surface
- Système électronique d'appel d'offres (SEAO)
Base de données géographiques et administratives à l'échelle de 1/5 000 000
- Base de données géographiques et administratives à l'échelle de 1/1 000 000



Derniers ajouts

- Accident Lac-Mégantic : images satellites Pléiades après l'incident (juillet à septembre 2013)
- Services de cartographie Web (WMS) pour les données géologiques et minières du Québec
- Les grands ensembles géologiques du Québec
- Catalogue de données ouvertes (standard CSW)
- Les principales subdivisions géologiques du Québec



Déclaration du gouvernement du Québec

Par la voie d'une déclaration, le gouvernement du Québec s'engage à devenir un gouvernement ouvert en encourageant davantage la transparence, la participation des citoyens et la collaboration entre les acteurs gouvernementaux.

Voir la déclaration



Tweets

Suivre



Gouvernement ouvert @GouvOuvertCq
Vous pouvez suivre les principales statistiques du portail de #donneesouvertes gouvernemental bit.ly/19Z6CH #transparence #étendre



Gouvernement 16 Oct

Proposition du SCT

- Les ministères génèrent mensuellement, à partir du SEAO, un rapport spécifique aux contrats (éventuellement accessible par la CAP si elle le souhaitait);
- Transmission de ce rapport en PDF par les ministères au SCT et retransmission à la CAP (procédure actuelle);

Avantage

- ce rapport peut être rendu disponible rapidement.

Inconvénient

- ne contient pas toutes les informations (par exemple, seuil de publication des dépenses supplémentaire = 10 % du contrat, montants par année budgétaire, contrats à l'intérieur périmètre comptable (ex. CSPQ), circonscription).

Proposition du SCT (suite)

- Production mensuelle de fichiers PDF dans le format actuel **que** pour les **subventions** octroyées (et les contrats conclus à l'intérieur du périmètre comptable si les membres le souhaitent);
- Rehaussement du seuil de transmission à la CAP des subventions octroyées et des contrats conclus de 25 000 \$ à 100 000 \$;
- Rehaussement du seuil de vérification des engagements financiers par la CAP à 100 000 \$.

➤ Explications de Mme Marie-Claude Rioux.

Mise en œuvre –rehaussement du seuil

- Après le consentement des membres de la CAP pour le rehaussement du seuil:
 - Démarches de la CAP en vue de la modification des Règles de fonctionnement auprès de la Commission de l'Assemblée nationale;
 - Après: modification de la directive 4-80 par le Conseil du trésor.

Mise en œuvre – rapports SEAO

Sur l'acceptation des membres de la CAP pour l'utilisation de rapports SEAO pour les contrats :

- Maintien de la production des fichiers PDF actuels sur les engagements financiers pour la période transitoire;
- Mise au point du rapport SEAO nécessite un délai de 3 à 4 semaines pour :
 - la programmation;
 - la validation du rapport par les ministères;
 - la formation des utilisateurs, si requis.

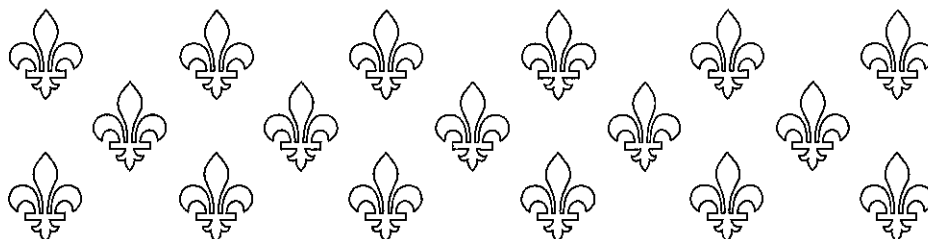
Mise en œuvre – SEO (suite)

- Processus itératif d'essais et d'échanges avec une personne-ressource de la CAP à être désignée
 - En collaboration avec certains ministères
- Modification de la directive 4-80 par le Conseil du trésor;
- Modification du formulaire 2 des listes des engagements :
 - pour retirer les colonnes relatives aux autres soumissionnaires;
 - pour faciliter le respect des standards sur l'accessibilité du Web (personnes handicapées).



Période de questions

Merci de votre attention



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles**

Procès-verbal

de la séance de travail du 14 novembre 2012

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 14 novembre 2012

Objet : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission

Membres présents :

M^{me} Bouillé (Iberville), présidente
M. Paradis (Brome-Missisquoi), vice-président

M. Billette (Huntingdon)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup--Témiscouata)
M. Martel (Nicolet-Bécancour)
M. McKay (Repentigny)
M. Morin (Côte-du-Sud)
M. Trottier (Roberval)
M. Trudel (Saint-Maurice)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de
l'Assemblée nationale
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de
l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 50, M^{me} Bouillé (Iberville) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

1. Mot de la présidente et présentation des membres

M^{me} la présidente souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission de se présenter.

2. Constitution du comité directeur et motion pour les frais de repas

M^{me} la présidente propose la motion suivante :

« Que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement concernant les commissions, constitue un comité directeur composé de la présidente, du vice-président et de la secrétaire ».

La motion est adoptée.

M^{me} la présidente propose la motion suivante :

« Attendu que le comité directeur ou l'ensemble de la Commission doit se réunir parfois à l'heure des repas, il est convenu que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail seront payés à même le budget de la commission, et ce, pour la durée de la quarantième législature. »

La motion est adoptée.

3. Mandat conféré par la loi

M^{me} la présidente explique que la loi confère à la commission le mandat d'effectuer l'étude du bilan quinquennal du Forestier en chef et que cette étude n'a pas été faite depuis le dépôt du dernier bilan.

Une discussion s'engage.

4. Présentation de la Commission et du site Greffier

M^{me} la présidente invite M^{me} la secrétaire à faire une présentation de la Commission et du site Greffier.

M^{me} la secrétaire présente des informations aux membres, notamment au sujet des champs de compétence et des types de mandats de la Commission.

5. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Boucher présente le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

6. Formation sur la procédure en commission parlementaire

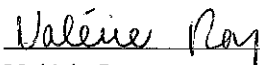
M^{me} la présidente offre la possibilité, aux membres intéressés, de demeurer dans la salle pour une formation sur la procédure en commission parlementaire.

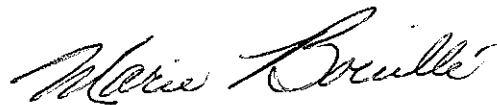
M^{me} la secrétaire présente une formation sur la procédure en commission parlementaire.

À 13 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,


Valérie Roy


Marie Bouillé

VR/cv

Québec, le 14 novembre 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles

SÉANCE DE TRAVAIL

Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission

Le mercredi 14 novembre 2012

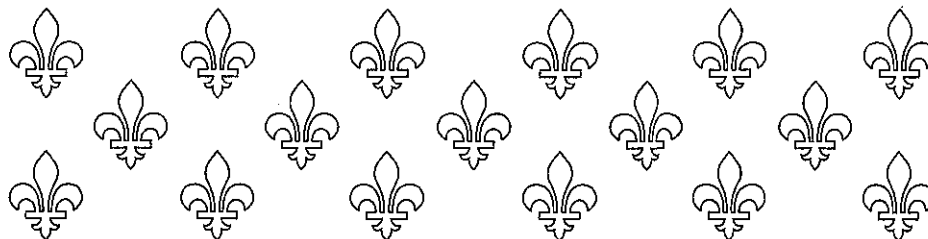
Salle RC-161

Après les affaires courantes jusqu'à 13 heures

Ordre du jour

1. Mot de la présidente et présentation des membres
2. Constitution du comité directeur et motion pour les frais de repas
3. Mandat conféré par la loi
4. Présentation de la Commission et du site Greffier
5. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
6. Formation sur la procédure en commission parlementaire
7. Levée de la séance

Québec, le 13 novembre 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

Séance de travail du 5 décembre 2012

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des
pétitions n° 287-20121128 et n° 288-20121128 concernant
la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2

Séance de travail du mercredi 5 décembre 2012

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 287-20121128 et n° 288-20121128 concernant la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2

Membres présents :

M^{me} Bouillé (Iberville), présidente

M. Billette (Huntingdon)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata)
M. Martel (Nicolet-Bécancour)
M. McKay (Repentigny)
M. Morin (Côte-du-Sud)
M. Trottier (Roberval)
M. Trudel (Saint-Maurice)

Autre députée présente :

M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 05, M^{me} Bouillé (Iberville) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^{me} St-Amand (Trois-Rivières) de participer à la séance de travail.

M^{me} St-Amand (Trois-Rivières) présente les pétitions qu'elle a déposées à l'Assemblée nationale (annexe II).

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 287-20121128 et n° 288-20121128 concernant la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) propose la motion suivante :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions n°s 287-20121128 et 288-20121128 concernant la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2.

Après discussion, la motion est mise aux voix. À la demande de M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata), M. Morin (Côte-du-Sud), M. Billette (Huntingdon) et M. Martel (Nicolet-Bécancour) - 4.

Contre : M. Trottier (Roberval), M. McKay (Repentigny) et M. Trudel (Saint-Maurice) - 3.

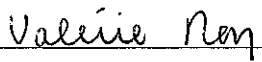
Abstention : M^{me} Bouillé (Iberville) - 1.

La motion est rejetée.

À 17 h 33, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 6 décembre 2012, à 15 heures.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,


Valérie Roy


Marie Bouillé

VR/cv

Québec, le 5 décembre 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Séance de travail

Le mercredi 5 décembre 2012

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

17 heures à 18 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et lecture de l'ordre du jour
2. Discussion et décision au sujet des pétitions concernant la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 (n° 287-20121128 et n° 288-20121128).
3. Levée de la séance

Le 5 décembre 2012

ANNEXE II

Extrait des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 9128 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le conseil d'administration d'Hydro-Québec avait approuvé le projet de retubage et de réfection de la centrale Gentilly-2 tel qu'autorisé par le BAPE en juin 2008 et que par conséquent des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars ont déjà été encourus;

ATTENDU QU'UN rapport final doit être déposé incessamment par la Commission canadienne de sûreté nucléaire suite aux événements survenus à Fukushima en mars 2011;

ATTENDU QUE la décision du Gouvernement aura un impact direct sur les 800 travailleurs de la centrale et leurs familles provenant de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec ainsi que sur plusieurs centaines d'emplois indirects dans de nombreuses entreprises agissant en soutien à l'exploitation;

ATTENDU QUE les impacts économiques majeurs de la décision commandent qu'on prenne le temps d'analyser tous les aspects du projet avant de statuer;

ATTENDU QUE le Gouvernement doit prendre une décision éclairée en ayant en main toutes les données;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, appuyons la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 et demandons à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec qu'il agisse de façon responsable dans ce dossier et qu'il reconsidère sa décision du 20 septembre 2012 de fermer la centrale nucléaire Gentilly-2.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Danielle St-Amand, Trois-Rivières

19-11-2012

Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 511 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le conseil d'administration d'Hydro-Québec avait approuvé le projet de retubage et de réfection de la centrale Gentilly-2 tel qu'autorisé par le BAPE en juin 2008 et que par conséquent des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars ont déjà été encourus;

ATTENDU QU'un rapport final doit être déposé incessamment par la Commission canadienne de sûreté nucléaire suite aux événements survenus à Fukushima en mars 2011;

ATTENDU QUE la décision du gouvernement aura un impact direct sur les 800 travailleurs de la centrale et leurs familles provenant de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec ainsi que sur plusieurs centaines d'emplois indirects dans de nombreuses entreprises agissant en soutien à l'exploitation;

ATTENDU QUE les impacts économiques majeurs de la décision commandent qu'on prenne le temps d'analyser tous les aspects du projet avant de statuer;

ATTENDU QUE le gouvernement doit prendre une décision éclairée en ayant en main toutes les données;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

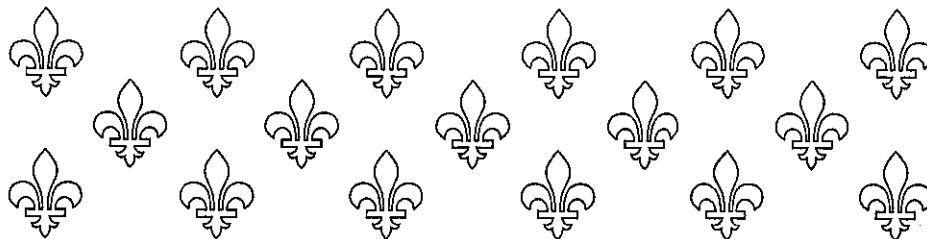
Nous, soussignés, appuyons la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 et demandons à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec qu'il agisse de façon responsable dans ce dossier et qu'il reconsidère sa décision du 20 septembre 2012 de fermer la centrale nucléaire Gentilly-2.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Danielle St-Amand, Trois-Rivières

27-11-12

Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles**

Procès-verbal

Séance de travail du 21 mai 2013

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la
pétition n° 635-20130507 portant sur la remise en
circulation du livre des règlements de la chasse et de la
pêche au Québec

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 21 mai 2013

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 635-20130507 portant sur la remise en circulation du livre des règlements de la chasse et de la pêche au Québec

Membres présents :

M. Billette (Huntingdon)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata)
M. Martel (Nicolet-Bécancour)
M. McKay (Repentigny)
M. Morin (Côte-du-Sud)
M. Trottier (Roberval)
M. Trudel (Saint-Maurice), président de séance

Autre député présent :

M. Bolduc (Mégantic)

Autres personnes présentes :

M. Éric R. Mercier, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
M^{me} Léa Nadeau, Service de recherche et des communications du Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 07, M. Trudel (Saint-Maurice) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Bolduc (Mégantic) de participer à la séance.

Il est convenu de permettre à M^{me} Nadeau et à M. Mercier d'assister à la séance.

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 635-20130507 portant sur la remise en circulation du livre des règlements de la chasse et de la pêche au Québec.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) propose la motion suivante :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelle, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition présentée par le député de Berthier concernant la remise en circulation du livre des règlements de la chasse et de la pêche au Québec (n° 635-20130507).

Après discussion, la motion est mise aux voix. À la demande de D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Billette (Huntingdon), M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata), M. Martel (Nicolet-Bécancour) et M. Morin (Côte-du-Sud) – 4.

Contre : M. McKay (Repentigny), M. Trottier (Roberval) et M. Trudel (Saint-Maurice) – 3.

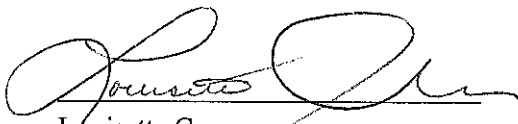
Abstention : Aucune

La motion est rejetée n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 17 h 31, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

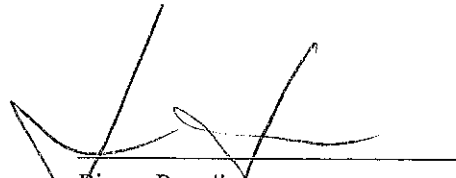
La secrétaire suppléante de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Louise Cameron

LC/cv



Pierre Paradis

Québec, le 21 mai 2013

ANNEXE I

Extrait de la pétition



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 245 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nul n'est censé ignorer la loi;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement se doit de donner les outils nécessaires afin de s'informer des règlements et lois du Québec;

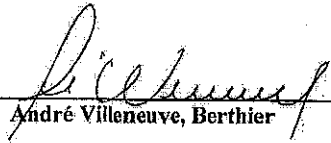
CONSIDÉRANT QUE sans cet outil de références, le chasseur / pêcheur ne peut pas s'informer des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que certaines informations soient disponibles sur le site internet du ministère, il est difficile de trouver l'information recherchée et encore plus si l'utilisateur est au fond des bois sans accès internet;

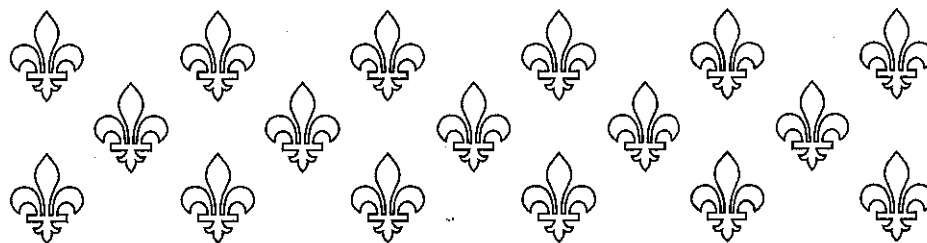
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, en tant que chasseur et pêcheur du Québec, demandons aux personnes concernées de remettre en circulation le livre des règlements de la chasse et de la pêche du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


André Villeneuve, Berthier


Date de signature de l'extrait



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles**

Procès-verbal

de la séance de travail du 13 novembre 2013

Organisation des travaux de la Commission

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 13 novembre 2013

Objet : Organisation des travaux de la Commission

Membres présents :

M^{me} Bouillé (Iberville), présidente
M. Paradis (Brome-Missisquoi), vice-président

M. Billette (Huntingdon)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata)
M. Goyer (Deux-Montagnes)
M. Martel (Nicolet-Bécancour)
M. McKay (Repentigny)
M. Morin (Côte-du-Sud)
M. Trottier (Roberval)
M. Trudel (Saint-Maurice)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur du soutien aux commissions parlementaires, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Richard L'Héroult, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Léa Nadeau, attachée politique, Service de la recherche et des communications du Parti libéral

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 06, M^{me} Bouillé (Iberville) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente rappelle que l'objet de la séance de travail est d'organiser les travaux de la Commission pour la prochaine période de travaux parlementaires commençant au début de l'année 2014.

Il est convenu de permettre à M^{me} Nadeau d'assister à la séance de travail.

M^{me} la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance à l'égard d'Hydro-Québec

M^{me} la présidente explique que le comité directeur a décidé de suggérer à la Commission de se saisir d'un mandat de surveillance à l'égard d'Hydro-Québec.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) propose :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se saisisse d'un mandat de surveillance à l'égard d'Hydro-Québec.

La motion est mise aux voix. À la demande de M. Martel (Nicolet-Bécancour) M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Billette (Huntingdon), M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) - 5.

Contre : M^{me} Bouillé (Iberville), M. Goyer (Deux-Montagnes), M. McKay (Repentigny), M. Trottier (Roberval) et M. Trudel (Saint-Maurice) - 5.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix des membres de chaque groupe parlementaire.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative à l'égard de la Financière agricole

M^{me} la présidente explique que le comité directeur a décidé de suggérer à la Commission de se saisir d'un mandat d'initiative à l'égard de la Financière agricole afin de compléter le travail que la Commission avait entrepris lors de la 39^e législature. En effet, la Commission n'avait pas encore déposé son rapport à l'Assemblée lorsque la législature a pris fin en raison de la tenue d'élections générales en 2012.

M^{me} la présidente présente un document de soutien qui a été préparé par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale afin de rappeler le contexte et les démarches effectuées par la Commission dans le cadre de ce mandat.

Une discussion s'engage.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) propose :

QU'EN vertu de l'article 149 du Règlement, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se saisisse d'un mandat d'initiative afin de produire un rapport relativement au mandat de surveillance entrepris lors de la 39^e législature à l'égard de la Financière agricole du Québec.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Il est entendu que la Commission ne tiendra pas d'audition publique dans le cadre de ce mandat.

3. Suivi au rapport de la Commission concernant le Forestier en chef

M^{me} la présidente rappelle le rapport que la Commission avait déposé à l'Assemblée, à l'hiver 2013, suite à l'étude du bilan quinquennal du Forestier en chef sur l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt. L'une des recommandations de ce rapport était à l'effet que la Commission rencontre le Forestier en chef une fois par année plutôt que tous les 5 ans. Ainsi, M^{me} la présidente explique que le comité directeur souhaite suggérer à la Commission de se donner un mandat d'initiative afin de rencontrer le Forestier en chef pour qu'il fasse part

à la Commission de ses premiers commentaires sur l'application du nouveau régime forestier.

Une discussion s'engage.

M. Trottier (Roberval) propose :

QU'EN vertu de l'article 149 du Règlement, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se saisisse d'un mandat d'initiative afin d'entendre le Forestier en chef relativement à l'application du nouveau régime forestier.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Il est convenu de confier l'organisation de ce mandat au comité directeur.

4. Divers

- Lettre du Commissaire au développement durable

M^{me} la présidente explique que le comité directeur a reçu, en janvier dernier, une lettre de M. Jean Cinq-Mars, Commissaire au développement durable, par laquelle celui-ci proposait à la Commission une rencontre afin de discuter de la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable puisque la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 arriverait bientôt à terme.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de rencontrer M. Cinq-Mars en séance de travail.

Il est convenu que M^{me} la secrétaire vérifiera auprès de M. Cinq-Mars s'il est toujours intéressé à rencontrer les membres, ses disponibilités et combien de temps pourrait durer cette rencontre.

- Dépôt de document

M^{me} la présidente explique que, dans le cadre de l'étude des crédits 2013-2014, Hydro-Québec s'était engagé à transmettre aux membres une entente intervenue entre Hydro-Québec et Corridor Resources. Ce document a bien été transmis au Secrétariat de la

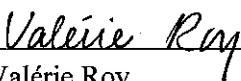
Commission après la séance. Bien que le document ait été transmis aux membres par courriel, il n'a jamais été déposé afin d'être rendu public.

M^{me} la présidente dépose le document coté CAPERN-033 (annexe II).

À 15 h 51, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,


Valérie Roy


Marie Bouillé

VR/sq

Québec, le 13 novembre 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mercredi 13 novembre 2013

Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

De 15 h à 16 h 30

Ordre du jour

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance à l'égard d'Hydro-Québec
2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative à l'égard de la Financière agricole
3. Suivi au rapport de la Commission concernant le Forestier en chef
4. Divers

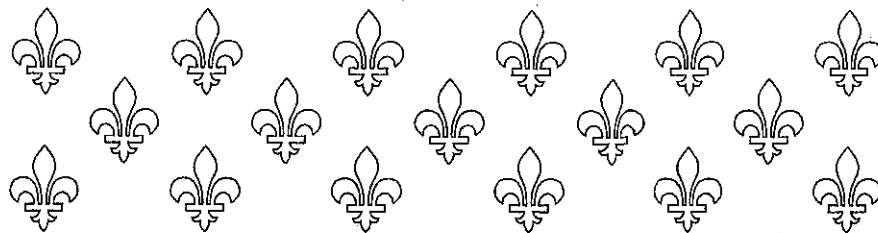
Québec, le 13 novembre 2013

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Hydro-Québec. *Memorandum of Agreement*. 7 août 2003. 7 p. Déposé le 13 novembre 2013. CAPERN-033



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Procès-verbal

de la séance de travail du 21 novembre 2012

Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et
organisation des travaux

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 21 novembre 2012

Objet : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation des travaux

Membres présents :

M^{me} Champagne (Champlain), présidente

M^{me} Boulet (Laviolette), vice-présidente

M. Carrière (Chapleau)

M. Iracà (Papineau)

M. Rousselle (Vimont)

M. Spénard (Beauce-Nord)

M. Trottier (Roberval)

M. Villeneuve (Berthier)

Autres personnes présentes :

M. Bernard Gagné, attaché politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral

M. Jacques Gagnon, directeur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 35, M^{me} Champagne (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M. Gagné d'assister à la séance de travail.

1. Mot de la présidente et présentation des membres

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission de se présenter.

2. Présentation de la Commission, du site Greffier et du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. le secrétaire fait état des mandats spécifiques à la Commission de l'aménagement du territoire et présente les principales fonctionnalités du site Greffier. M. Gagnon fait ensuite la présentation des services offerts par le Service de la recherche.

3. Constitution du comité directeur

M^{me} la présidente indique qu'elle souhaite constituer un comité directeur afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission.

M^{me} Champagne (Champlain) propose :

Que la Commission de l'aménagement du territoire, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement, constitue un comité directeur composé de la présidente, de la vice-présidente et du secrétaire.

La motion est adoptée.

4. Motion pour les frais de repas

M^{me} la présidente indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M^{me} Champagne (Champlain) propose :

Que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission, et ce, pour la durée de la quarantième législature.

La motion est adoptée.

5. Mandats à venir

5.1 Mandats conférés par une loi

M^{me} la présidente indique qu'en vertu de l'article 27 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale, la Commission de l'aménagement du territoire doit

entendre annuellement le président de cet organisme sur son rapport annuel. Elle précise que la Commission avait effectué ce mandat en mars 2010.

Après discussion, il est convenu que le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée préparera une analyse sommaire du prochain rapport annuel de la Commission de la capitale nationale. La Commission pourra alors évaluer comment elle réalisera ce mandat.

M^{me} la présidente mentionne qu'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la Commission de l'aménagement du territoire doit procéder à l'étude des trois premiers rapports de mise en œuvre de cette loi. Le premier *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été déposé à l'Assemblée nationale le 14 février 2012. M^{me} la présidente rappelle que la Commission devait procéder à l'étude de ce rapport en septembre 2012, mais qu'elle n'avait pu réaliser ce mandat en raison la dissolution de la 39^e législature. Elle mentionne que le second rapport de mise en œuvre de la loi devrait être déposé prochainement.

Après discussion, il est convenu d'attendre le dépôt du deuxième rapport de mise en œuvre de cette loi avant de procéder à l'organisation de ce mandat.

5.2 Mandats de reddition de comptes

M^{me} la présidente fait état de la liste des organismes qui doivent être entendus par la Commission en vertu de l'article 293.1 du Règlement. Elle rappelle les mandats de reddition de comptes qui ont été réalisés au cours des dernières années. Elle précise qu'à la suite de l'audition de la Commission municipale du Québec (CMQ) en février 2012, la Commission de l'aménagement du territoire avait fait une recommandation demandant au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui préciser la portée du pouvoir d'enquête de la CMQ sur l'administration financière d'une municipalité. M^{me} la présidente indique que le ministère n'a toujours pas donné suite à cette recommandation.

Après discussion, il est convenu que M. le secrétaire fera parvenir une lettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire indiquant que la Commission souhaite toujours avoir un suivi à ce sujet.

Après discussion, les membres indiquent que la Société d'habitation du Québec pourrait faire l'objet d'un mandat de reddition de comptes étant donné que cet organisme n'a pas été entendu depuis 2005. Une décision à cet effet pourra être prise lors d'une prochaine séance de travail.

6. Divers

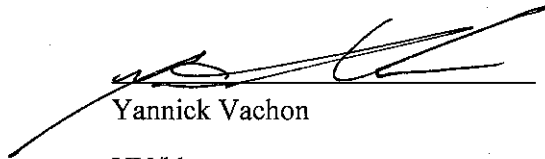
6.1 Présentation sur la procédure parlementaire en commission

M. le secrétaire indique qu'une formation sur la procédure en commission parlementaire pourra être donnée aux membres de la Commission qui le désirent. Les membres intéressés sont invités à communiquer avec lui afin de trouver un moment opportun.

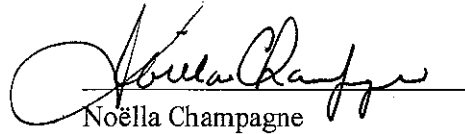
À 12 h 45, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Noëlla Champagne

YV/kl

Québec, le 21 novembre 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Séance de travail

Le mercredi 21 novembre 2012

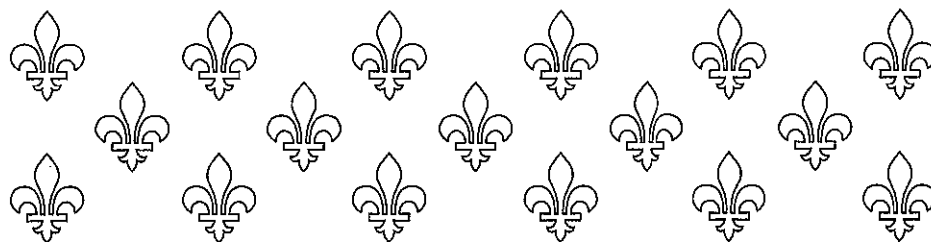
Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

11 h 30 à 13 h

Ordre du jour

1. Mot de la présidence et présentation des membres
2. Présentation de la Commission, du site Greffier et du Service de la recherche de la Bibliothèque
3. Constitution du comité directeur
4. Motion pour les frais de repas
5. Mandats à venir
 - Mandats conférés par une loi
 - Mandats de reddition de comptes
6. Divers
 - Présentation sur la procédure en commission

Québec, le 16 novembre 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 avril 2013

Rencontre avec le Commissaire au développement durable et
organisation des travaux de la Commission

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 11 avril 2013

Objet : Rencontre avec le Commissaire au développement durable et organisation des travaux de la Commission

Membres présents :

M^{me} Champagne (Champlain), présidente

M^{me} Boulet (Laviolette), vice-présidente

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)

M. Iracà (Papineau)

M. Rousselle (Vimont)

M. Spénard (Beauce-Nord)

M. Villeneuve (Berthier)

Autre député présent :

M. Marcotte (Portneuf)

Autres personnes présentes :

Du Vérificateur général du Québec :

M. Michel Samson, vérificateur général par intérim

M. Jean Cinq-Mars, commissaire au développement durable

M. Jean Villeneuve, directeur principal

M^{me} Janique Lambert, directrice de vérification

M^{me} Caroline Rivard, directrice de vérification

M. Samuel Houngué, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Bertrand Nadeau, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 10, M^{me} Champagne (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M. Marcotte (Portneuf) de participer à la séance de travail.

1. Rencontre avec le Commissaire au développement durable

MM. Samson et Cinq-Mars font une présentation sur le mandat et les activités du Commissaire au développement durable.

Un échange s'ensuit.

2. Mandat de reddition de comptes

M^{me} la présidente rappelle que lors de la séance de travail du 21 novembre 2012, les membres avaient évoqué la possibilité de faire un mandat de reddition de comptes sur la Société d'habitation du Québec.

Conformément à l'article 293.1 du Règlement, il est convenu d'entendre la Société d'habitation du Québec afin de discuter de ses orientations, ses activités et sa gestion administrative.

Après discussion, il est convenu de confier l'organisation de ce mandat au comité directeur.

3. Mandat conféré par la Loi sur la Commission de la Capitale nationale

M^{me} la présidente rappelle qu'il avait été convenu de demander au Service de la recherche une analyse sommaire des derniers rapports annuels de la Commission de la capitale nationale afin d'évaluer l'opportunité de réaliser ce mandat à court terme.

M. Nadeau présente l'analyse sommaire.

Après discussion, il est convenu de reporter ultérieurement la réalisation de ce mandat.

4. Mandat conféré par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

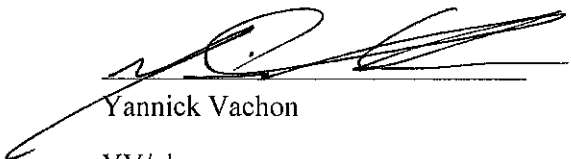
M^{me} la présidente mentionne que la Commission doit procéder à l'étude des trois premiers rapports de mise en œuvre de cette loi. Les deux premiers rapports ont été déposés à l'Assemblée nationale respectivement les 14 février et 5 décembre 2012. M^{me} la présidente rappelle que la Commission avait décidé, le 21 novembre dernier, d'attendre le dépôt du deuxième rapport avant de procéder à l'organisation de ce mandat.

Après discussion, il est convenu que le comité directeur élaborera une proposition quant à l'organisation de ce mandat.

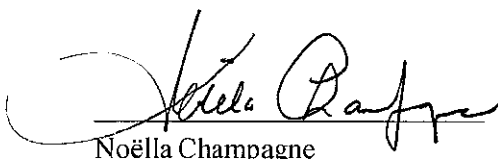
À 14 h 40, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Noëlla Champagne

YV/vb

Québec, le 11 avril 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Séance de travail

Le jeudi 11 avril 2013

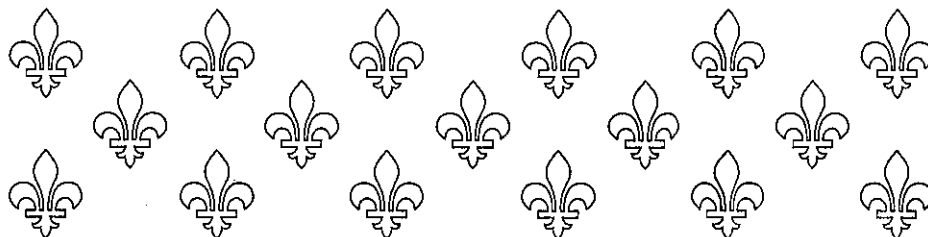
Salle RC.171 de l'hôtel du Parlement

13 h à 15 h

Ordre du jour

1. Rencontre avec le Commissaire au développement durable
2. Mandat de reddition de comptes
3. Mandat conféré par la Loi sur la Commission de la Capitale nationale
4. Mandat conféré par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
5. Divers

Québec, le 9 avril 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 21 novembre 2012

Information sur les activités et le fonctionnement de la
Commission et organisation de ses travaux

QUÉBEC

Séance du mercredi 21 novembre 2012

Objet : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

Membres présents :

M^{me} Richard (Duplessis), présidente
M^{me} Vien (Bellechasse), vice-présidente

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)
M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)
M. Roy (Bonaventure)
M^{me} Roy (Montarville)
M. Tanguay (Lafontaine)

Autres personnes présentes :

M^{me} Rébecca Morency, boursière stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant
M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Pierre Skilling, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 33, M^{me} Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^{me} Morency d'assister à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de la présidence et présentation des membres

M^{me} la présidente souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission ainsi qu'au personnel de se présenter.

2. Présentation de la Commission et du site Greffier

M^{me} la secrétaire fait une présentation de la Commission et de son fonctionnement général et explique le site Greffier.

3. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Boucher fait la présentation des services offerts aux membres de la Commission par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

4. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas

M^{me} Richard (Duplessis) propose la motion suivante :

Que la Commission de la culture et de l'éducation, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement concernant les commissions, constitue un comité directeur composé de la présidente, de la vice-présidente et de la secrétaire.

La motion est adoptée.

M^{me} la présidente indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M^{me} Richard (Duplessis) propose donc la motion suivante :

Que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission, et ce, pour la durée de la quarantième législature.

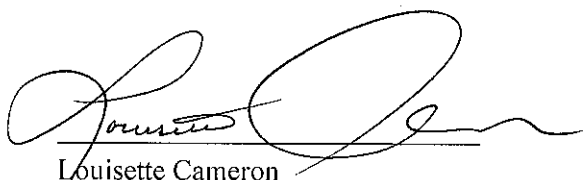
La motion est adoptée.

5. Formation sur la procédure en commission parlementaire

M^{me} la secrétaire fait une présentation sur la procédure en commission parlementaire.

À 12 h 55, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

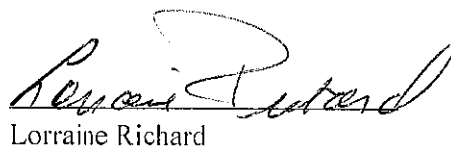
La secrétaire par intérim de la Commission,



Louise Cameron

LC/cv

La présidente de la Commission,



Lorraine Richard

Québec, le 21 novembre 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la culture et de l'éducation

SÉANCE DE TRAVAIL

Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission
et organisation de ses travaux

Le mercredi 21 novembre 2012

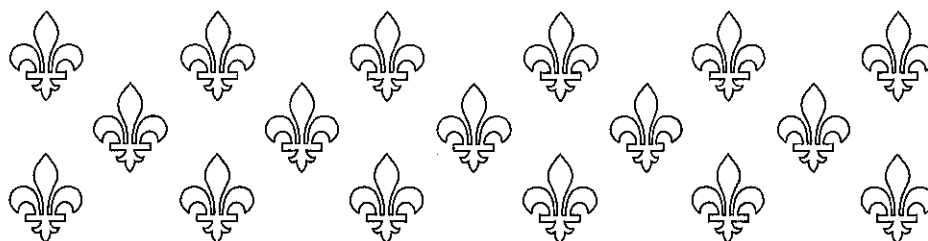
Salle 1.38 de l'édifice Pamphile-Le May

11 h 30 à 13 h

Ordre du jour

1. Mot de la présidence et présentation des membres
2. Présentation de la Commission et du site Greffier
3. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
4. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas
5. Formation sur la procédure en commission parlementaire
6. Varia

Québec, le 19 novembre 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 29 novembre 2012

Organiser le mandat prévu à l'article 76 de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction

Séance de travail du jeudi 29 novembre 2012

Mandat : Organiser le mandat prévu à l'article 76 de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction

Membres présents :

M. Hamad (Louis-Hébert), président

M. Leclair (Beauharnois), vice-président

M. Arcand (Mont-Royal)

M. Dubé (Lévis) en remplacement de M. Le Bouyonnec (La Prairie)

M. Ouellette (Chomedey)

M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine)

M. Richer (Argenteuil) en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)

M. Therrien (Sanguinet) en remplacement de M. Claveau (Dubuc)

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Autres personnes présentes :

M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère politique, cabinet du leader du gouvernement

M. Martin Plante, attaché politique, cabinet du leader du deuxième groupe d'opposition

M. Mathieu St-Pierre, attaché politique, cabinet du leader de l'opposition officielle

M. Yannick Vachon, coordonnateur à la procédure parlementaire aux commissions,
Direction des travaux parlementaires

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 04, M. Hamad (Louis-Hébert) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M^{me} Perron et MM. Plante et St-Pierre d'assister à la séance.

Une discussion s'engage sur l'organisation des travaux concernant le mandat prévu à l'article 76 de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction.

Il est convenu de permettre à M. Vachon de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

M. Arcand (Mont-Royal) propose :

QU'avant l'étude du premier Règlement sur le service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction, que la Commission de l'économie et du travail entende différents groupes afin d'avoir un portrait global et à jour de la situation sur les chantiers de construction.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Ouellette (Chomedey), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Dubé (Lévis), M. Ouellette (Chomedey) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 4.

Contre : M. Leclair (Beauharnois), M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine), M. Richer (Argenteuil) et M. Therrien (Sanguinet) - 4.

Abstention : M. Hamad (Louis-Hébert) - 1.

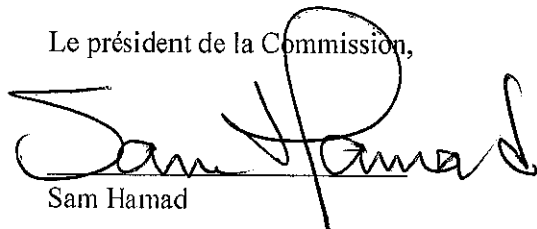
La motion est rejetée.

À 14 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

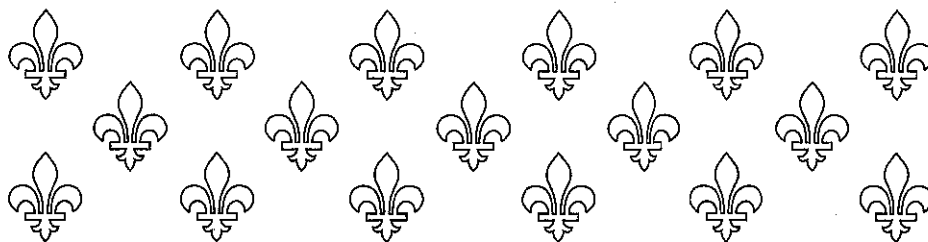
La secrétaire de la Commission,


Dahy Hallé
DH/vb

Le président de la Commission,


Sam Hamad

Québec, le 30 novembre 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 8 octobre 2013

Statuer sur une demande du député de Vanier-Les Rivières
afin que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative

Séance de travail du mardi 8 octobre 2013

Objet : Statuer sur une demande du député de Vanier-Les Rivières afin que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative

Membres présents :

M. Hamad (Louis-Hébert), président
M. Leclair (Beauharnois), vice-président

M. Carrière (Chapleau)
M. Le Bouyonnec (La Prairie)
M. Ouellette (Chomedey)
M. Villeneuve (Berthier)

Autres députés présents :

M^{me} Champagne (Champlain)
M. Lévesque (Vanier-Les Rivières)
M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Florent Tanlet, attaché politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 15, M. Hamad (Louis-Hébert) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Champagne (Champlain) et M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) de participer à la séance.

Il est également convenu de permettre à M. Tanlet d'assister à la séance.

M. le président fait part de la lettre de M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) qui lui a été transmise le 3 octobre dernier. Il invite celui-ci à expliquer sa demande aux membres de la Commission.

Un débat s'engage.

M. le président mentionne que la Commission de l'administration publique procédera à l'audition de la sous-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant la gestion administrative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 30 octobre prochain. Il souligne qu'à cette occasion les députés pourront poser leurs questions à la sous-ministre.

Après débat, M. Le Bouyonnec (La Prairie) propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail se donne un mandat d'initiative afin de faire toute la lumière sur l'émission en double de chèques d'aide financière de dernier recours par le gouvernement;

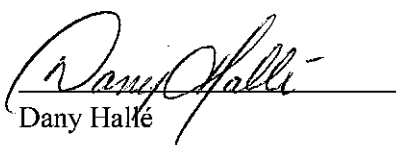
QU'à cet effet, elle tienne des consultations particulières afin d'entendre madame Brigitte Pelletier, sous-ministre au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale ainsi que toute autre personne qu'elle jugera nécessaire;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 31 octobre 2013.

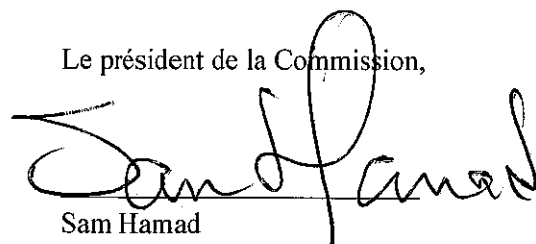
Après débat, la motion est rejetée n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 15 h 32, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

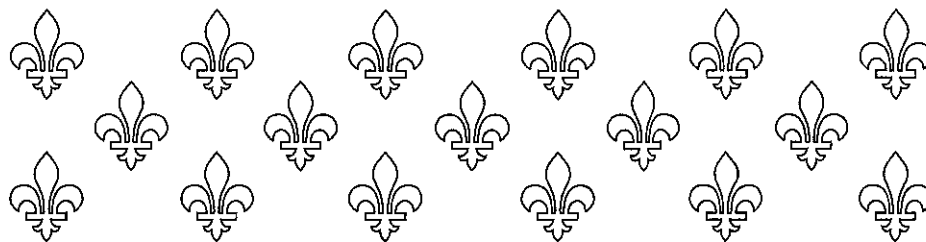

Dany Hallé

Le président de la Commission,


Sam Hamad

DH/vb

Québec, le 8 octobre 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 23 octobre 2013

Statuer sur une demande du député de Chomedey afin que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction

Séance de travail du mercredi 23 octobre 2013

Objet : Statuer sur une demande du député de Chomedey afin que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction

Membres présents :

M. Hamad (Louis-Hébert), président
M. Leclair (Beauharnois), vice-président

M. Carrière (Chapleau)
M. Claveau (Dubuc)
M. Le Bouyonnec (La Prairie)
M. Ouellette (Chomedey)
M. Therrien (Sanguinet)
M. Villeneuve (Berthier)
M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Autre député présent :

M. Dubé (Lévis)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Éric R. Mercier, attaché politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec
M^{me} Chantal Ouellet, conseillère politique, Cabinet de la ministre du Travail

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 05, M. Hamad (Louis-Hébert) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Dubé (Lévis) de participer à la séance.

Il est également convenu de permettre à M. Mercier et M^{me} Ouellet d'assister à la séance.

M. le président fait part de la lettre de M. Ouellette (Chomedey) qui lui a été transmise le 9 octobre dernier. Il invite celui-ci à expliquer sa demande aux membres de la Commission.

Après débat, M. Ouellette (Chomedey) propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail entende la ministre du Travail concernant l'application de l'article 51 de la Loi 30, Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction, le lundi 4 novembre ou le mercredi 6 novembre 2013.

La motion est mise aux voix. À la demande de M. Hamad (Louis-Hébert), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

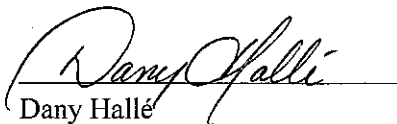
Pour : M. Carrière (Chapleau), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Ouellette (Chomedey) et M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) - 5.

Contre : M. Claveau (Dubuc), M. Leclair (Beauharnois), M. Therrien (Sanguinet) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

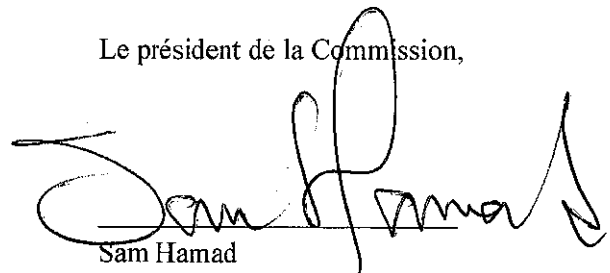
La motion est rejetée n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 12 h 34, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

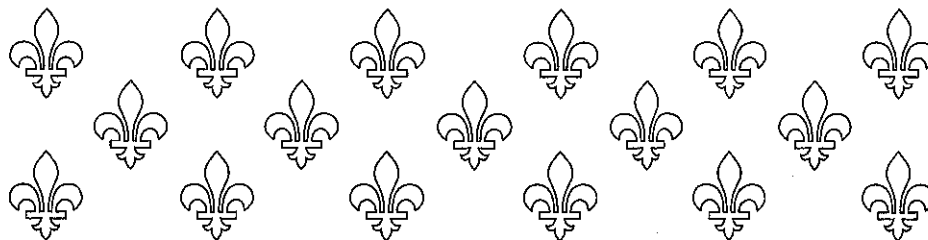

Dany Hallé

Le président de la Commission,


Sam Hamad

DH/vb

Québec, le 23 octobre 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Procès-verbal

de la séance de travail du 12 mars 2012

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 397-20130212 concernant la tarification à 7 \$ dans tous les services de garde reconnus du Québec

Séance de travail du mardi 12 mars 2013

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 397-20130212 concernant la tarification à 7 \$ dans tous les services de garde reconnus du Québec

Membres présents :

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), président

M^{me} Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne)

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides)

M^{me} Gaudreault (Hull)

M. Richer (Argenteuil)

M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)

Autres députés présents :

M. McKay (Repentigny)

M. Pelletier (Rimouski)

Autre personne présente :

M^{me} Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 05, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. McKay (Repentigny) et M. Pelletier (Rimouski) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Joncas Boudreau d'assister à la séance de travail.

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 397-20130212 concernant la tarification à 7 \$ dans tous les services de garde reconnus du Québec

M^{me} Gaudreau (Hull) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

Avec la permission de M. le président, M^{me} Gaudreault (Hull) dépose le document coté CRC-012 (annexe I).

Une discussion s'engage.

M^{me} St-Amand (Trois-Rivières) propose:

QUE la Commission des relations avec les citoyens, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition concernant la tarification à 7\$ dans tous les services de garde reconnus du Québec (n° 397-20130212).

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} St-Amand (Trois-Rivières), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne), M^{me} Gaudreault (Hull) et M^{me} St-Amand (Trois-Rivières) - 3.

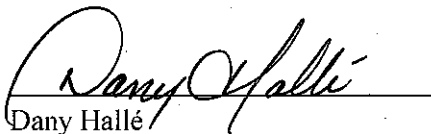
Contre : M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides) et M. Richer (Argenteuil) - 2.

Abstention : M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) - 1.

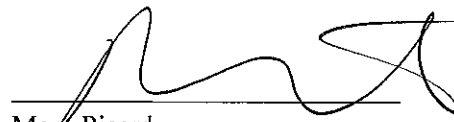
La motion est rejetée.

À 11 h 49, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Dany Hallé

Le président de la Commission,


Marc Picard

DH/vb

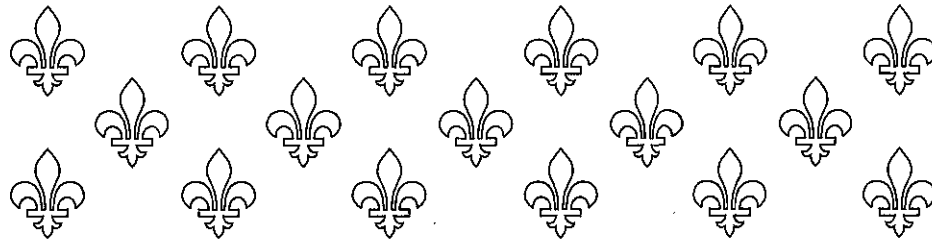
Québec, le 12 mars 2013

ANNEXE I

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Bilodeau, Louise. [Garderie le Zac à surprises – Lettre adressée à la ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Agnès Maltais concernant l'impact de la construction de CPE créant 28 000 nouvelles places]. 8 mars 2013. 3 p. Déposé le 12 mars 2013. CRC-012



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Procès-verbal

de la séance de travail du 28 novembre 2013

Organisation des travaux de la Commission

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 28 novembre 2013

Objet : Organisation des travaux de la Commission

Membres présents :

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), président

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), vice-président

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) en remplacement de M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides)

M^{me} Champagne (Champlain)

M^{me} Gaudreault (Hull)

M. Poëti (Margerite-Bourgeoys)

M. Richer (Argenteuil)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Gabriel Coulombe, attaché politique du député de Laval-des-Rapides

M. Florent Tanlet, attaché politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M^{me} Andrée Ross, stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant

La Commission se réunit à la salle 2.42 de l'édifice Pamphile-Le May de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 27, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M. Coulombe, M. Tanlet et M^{me} Ross d'assister à la séance de travail.

1. Mandats conférés par les lois

M. le président mentionne que quatre lois confèrent à la Commission des relations avec les citoyens des mandats d'examen. Il souligne que le comité directeur s'est préalablement réuni afin de proposer aux membres les mandats pertinents à réaliser.

À la demande de M. le président, M. Boucher présente la fiche synthèse concernant la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants.

Après discussion, il est convenu de réaliser ce mandat et d'en confier l'organisation au comité directeur. Ce dernier examinera la possibilité d'entendre les groupes suivants et tout autre organisme qu'il jugera nécessaire :

- Appui national et Appuis régionaux
- Conférence des tables régionales de concertation des aînés du Québec
- Fédération québécoise des sociétés Alzheimer
- Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide-domestique du Québec
- Regroupement des aidants naturels du Québec
- Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux

À la demande de M. le président, M. Boucher présente la fiche synthèse concernant la Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants.

Après discussion, il est convenu de réaliser ce mandat et d'en confier l'organisation au comité directeur. Ce dernier examinera la possibilité d'entendre les groupes suivants et tout autre organisme qu'il jugera nécessaire :

- Avenir d'enfants
- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
- Tables régionales de concertation en petite enfance
- Auteurs de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle
- Office des personnes handicapées du Québec
- Centre de pédiatrie sociale de Lévis
- D^r Julien (Fondation du D^r Julien)

Les membres souhaitent réaliser ces mandats en février ou mars 2014.

Il est convenu de remettre à plus tard la réalisation des mandats conférés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et de la Loi sur l'immigration au Québec.

2. Divers

Aucun point n'a été soulevé à cette rubrique.

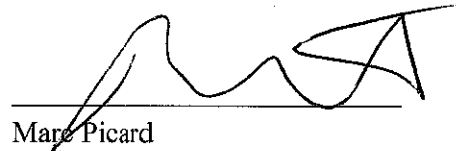
À 14 h 07, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Dany Hallé



Marc Picard

DH/mcm

Québec, le 28 novembre 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des relations avec les citoyens

SÉANCE DE TRAVAIL

Organisation des travaux de la Commission

Jeudi 28 novembre 2013

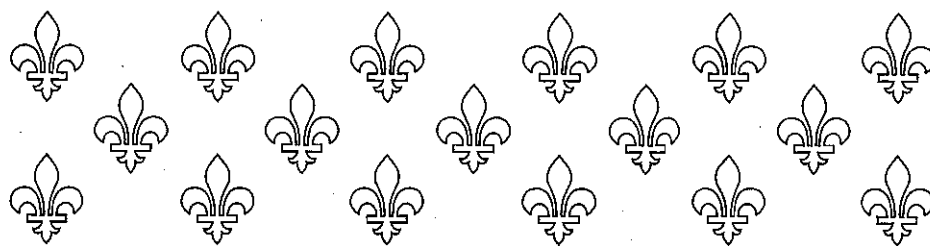
Salle 2.42 de l'édifice Pamphile-Le May

De 13 heures à 15 heures

Ordre du jour

1. Mandats conférés par les lois
 - Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics
 - Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants
 - Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants
 - Loi sur l'immigration au Québec
2. Divers

Québec, le 22 novembre 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Procès-verbal

de la séance de travail du 21 novembre 2012

Information sur les activités et le fonctionnement de la
Commission et organisation de ses travaux

QUÉBEC

Séance du mercredi 21 novembre 2012

Mandat : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

Membres présents :

M. Pelletier (Rimouski), président
M. Gautrin (Verdun), vice-président

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Claveau (Dubuc)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Dubé (Lévis)
M. Dubourg (Viau)
M. Therrien (Sanguinet)

Autres participants :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Samuel Houngué, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC-171 de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 11, M. Pelletier (Rimouski) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Mot du président et présentation des membres

M. le président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission de se présenter.

2. Présentation de la Commission et du site Greffier

M. le président invite M^{me} la secrétaire à faire une présentation de la Commission et du site Greffier.

M^{me} la secrétaire présente des informations aux membres, notamment au sujet des champs de compétence et des types de mandats de la Commission.

3. Constitution du comité directeur et motion pour les frais de repas

M. le président propose la motion suivante :

« Que la Commission des finances publiques, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement concernant les commissions, constitue un comité directeur composé du président, du vice-président et de la secrétaire ».

La motion est adoptée.

M. le président propose la motion suivante :

« Attendu que le comité directeur ou l'ensemble de la Commission doive se réunir parfois à l'heure des repas, il est convenu que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail seront payés à même le budget de la commission, et ce, pour la durée de la quarantième législature. »

La motion est adoptée.

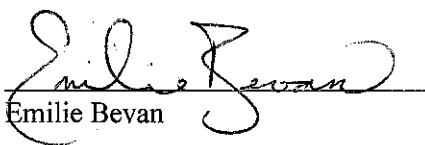
4. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

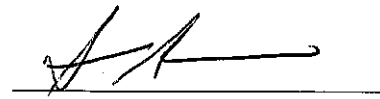
M. Boucher présente le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

À 13 h 01, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Emilie Bevan


Irvin Pelletier

EB/ag

Québec, le 21 novembre 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission des finances publiques

SÉANCE DE TRAVAIL

*Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission
et organisation de ses travaux*

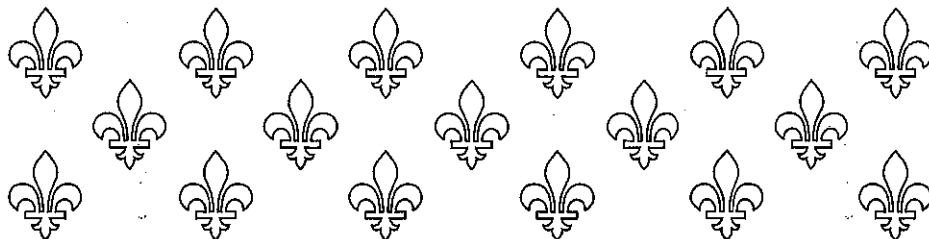
Le mercredi 21 novembre 2012, 12 h 00 à 13 h 30

Salle RC 171

Ordre du jour

1. Mot de la présidence et présentation des membres
2. Présentation de la Commission et du site Greffier
3. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas
4. Présentation du Service de la recherche
5. Formation sur la procédure en commission parlementaire
6. Varia

Québec, le 19 novembre 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Procès-verbal

de la séance de travail du 22 octobre 2013

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative visant à entendre les dirigeants du Fonds de solidarité FTQ

QUÉBEC

Séance du mardi 22 octobre 2013

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative visant à entendre les dirigeants du Fonds de solidarité FTQ

Membres présents :

M. Pelletier (Rimouski), président
M. Arcand (Mont-Royal)
M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
M. Claveau (Dubuc)
M. Dubé (Lévis)
M^{me} Ménard (Laporte)
M. Paradis (Brome-Missisquoi)
M. Therrien (Sanguinet)

Autres participants :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. David Contant, attaché politique, Service de recherche et des communications, Coalition Avenir Québec
M. Éric R. Mercier, attaché politique, cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère politique, cabinet du leader parlementaire du gouvernement

La Commission se réunit à la salle RC 161 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 06, M. Pelletier (Rimouski) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Contant, M. Mercier et M^{me} Perron d'assister à la séance de travail.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président informe les membres de la demande reçue du député de Lévis afin que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative visant à convoquer les dirigeants du Fonds de solidarité FTQ.

À la demande de M. le président, M. Dubé (Lévis) présente la demande de mandat d'initiative (annexe I).

Une discussion s'engage.

M. Dubé (Lévis) propose la motion suivante :

QUE la Commission des finances publiques tienne des consultations particulières et auditions publiques sur la gestion et la gouvernance du Fonds de solidarité FTQ.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Dubé (Lévis), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Dubé (Lévis), M^{me} Ménard (Laporte) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) - 4.

Contre : M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Claveau (Dubuc), M. Pelletier (Rimouski) et M. Therrien (Sanguinet) - 4.

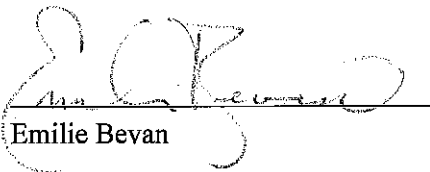
Abstention : Aucune.

La motion est rejetée n'ayant pas obtenue la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

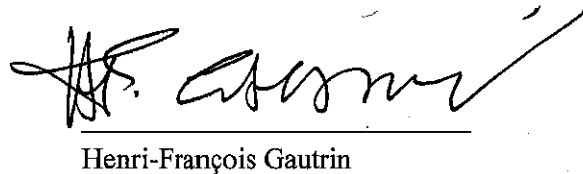
À 12 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Emilie Bevan



Henri-François Gauthier

EB/ag

Québec, le 22 octobre 2013

ANNEXE I

Demande de mandat d'initiative

Mandat d'initiative

Commission parlementaire sur la gestion et la gouvernance du Fonds de solidarité FTQ

Mandat

Que la Commission des Finances publiques tienne des consultations particulières et auditions publiques sur la gestion et la gouvernance du Fonds de solidarité FTQ.

Explication

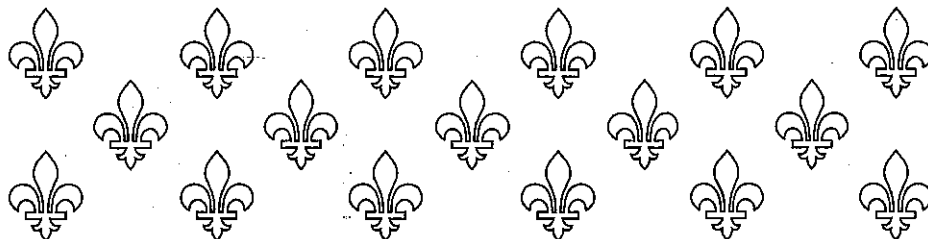
En raison de l'importance que représente le Fonds de solidarité FTQ pour l'économie du Québec, avec ses plus de 615 000 actionnaires et ses 9,3 milliards \$ d'actif net,

Considérant l'intérêt financier du gouvernement du Québec qui verse 146 millions \$ annuellement en crédit d'impôt pour contributions à un fonds de travailleurs, dont une grande partie est reliée au Fonds de solidarité FTQ,

Considérant les inquiétudes légitimes exprimées par la population à la suite de graves allégations entendues notamment devant la Commission Charbonneau quant à la gestion et la gouvernance du Fonds,

Il appartient à la commission parlementaire :

- d'entendre les dirigeants du Fonds de solidarité FTQ sur leurs méthodes de gestion et sur les changements apportés à la gouvernance du Fonds au cours des dernières années ;
- de faire la lumière sur les nombreuses allégations entendues ces dernières semaines concernant du favoritisme et de l'accès privilégié au Fonds pour certaines personnes ;
- de faire des recommandations, s'il y a lieu, afin d'améliorer la gestion et la gouvernance du Fonds.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Procès-verbal

de la séance de travail du 19 novembre 2013

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative visant à entendre madame Agnès Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant les suites à donner pour répondre rapidement à certaines recommandations du Rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, particulièrement celles concernant le secteur municipal

QUÉBEC

Séance du mardi 19 novembre 2013

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative visant à entendre madame Agnès Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant les suites à donner pour répondre rapidement à certaines recommandations du Rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, particulièrement celles concernant le secteur municipal

Membres présents :

M. Gautrin (Verdun), vice-président

M. Arcand (Mont-Royal)

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Claveau (Dubuc)

M. Dubé (Lévis)

M^{me} Ménard (Laporte)

M. Therrien (Sanguinet)

Autres participants :

M. Gregory Gihoul, attaché politique, Service de recherche et des communications, Coalition Avenir Québec

M. Éric R. Mercier, attaché politique, cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle RC 171 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 06, M. Gautrin (Verdun) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Gihoul et M. Mercier d'assister à la séance de travail.

M. le président informe les membres de la demande du député de Lévis afin que la Commission se donne un mandat d'initiative afin d'entendre M^{me} Agnès Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant les suites à donner pour répondre rapidement à certaines recommandations du Rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, particulièrement celles concernant le secteur municipal.

M. Dubé (Lévis) présente la demande de mandat d'initiative (annexe I).

Une discussion s'engage.

M. Dubé (Lévis) propose la motion suivante :

QUE la Commission des finances publiques entende M^{me} Agnès Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant les suites à donner pour répondre rapidement à certaines recommandations du Rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, particulièrement celles concernant le secteur municipal.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. le président, M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Dubé (Lévis) et M^{me} Ménard (Laporte) - 3.

Contre : M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Claveau (Dubuc) et M. Therrien (Sanguinet) - 3.

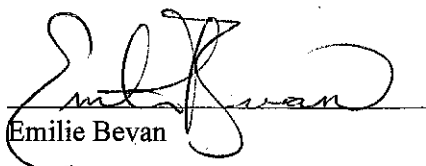
Abstention : M. Gauthrin (Verdun) - 1.

La motion est rejetée n'ayant pas obtenue la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

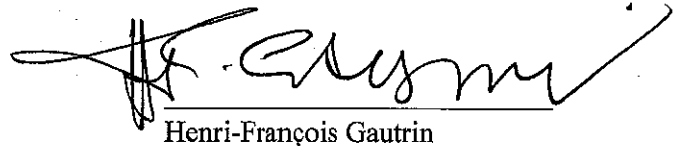
À 11 h 44, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Emilie Bevan



Henri-François Gauthrin

EB/ag

Québec, le 19 novembre 2013

ANNEXE I

Demande de mandat d'initiative



Québec, le 7 novembre 2013

Monsieur Irvin Pelletier
Président de la Commission des finances publiques
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
RC, Bureau RC.73
Québec (Québec) G1A 1A4

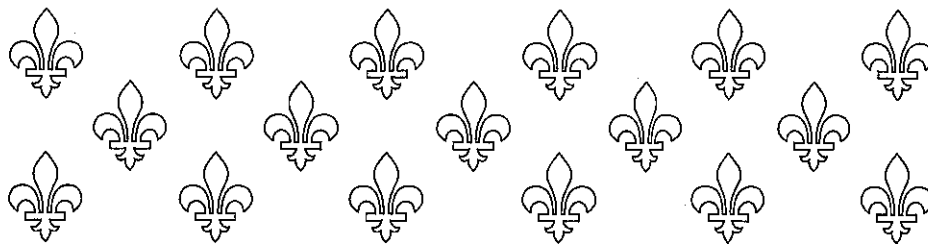
Objet : Demande de mandat d'initiative

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions réglementaires, je vous demande par la présente que la Commission des finances publiques (CFP) se réunisse en séance de travail avant le 15 novembre afin de statuer sur une demande de mandat d'initiative afin d'entendre Mme Agnès Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant les suites à donner pour répondre rapidement à certaines recommandations du Rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, particulièrement celles concernant le secteur municipal.

Tout en espérant que les membres de la CFP reconnaîtront la volonté des parlementaires de travailler de façon constructive pour régler rapidement cet important enjeu, ainsi que l'urgence d'agir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

Christian Dubé
Député de Lévis
Membre de la Commission des finances publiques



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 14 novembre 2012

Information sur les activités et le fonctionnement de la
Commission et organisation de ses travaux

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 14 novembre 2012

Objet : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

Membres présents :

M. Pagé (Labelle), président
M. Marsan (Robert-Baldwin), vice-président

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides)
M. Duchesneau (Saint-Jérôme)
M. Goyer (Deux-Montagnes)
M. Ouimet (Fabre)
M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys)
M^{me} St-Pierre (Acadie)
M. Therrien (Sanguinet)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Mélissa Morin, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Samuel Morissette, boursier stagiaire, Fondation Jean-Charles Bonenfant
M^{me} Émilie Simard, attachée politique, Recherche et Communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 7 h 38, M. Pagé (Labelle) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Morissette et à M^{me} Simard d'assister à la séance.

1. Mot de la présidence et présentation des membres

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission de se présenter.

2. Présentation de la Commission et du site Greffier

M^{me} la secrétaire fait une présentation de la Commission et de son fonctionnement général et explique le site Greffier.

3. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Boucher fait la présentation des services offerts aux membres de la Commission par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

4. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas

M. le président propose la motion suivante :

Que la Commission des institutions, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement, constitue un comité directeur composé du président, du vice-président ainsi que de la secrétaire.

La motion est adoptée.

M. le président indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M. le président propose donc la motion suivante :

Que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission, et ce, pour la durée de la quarantième législature.

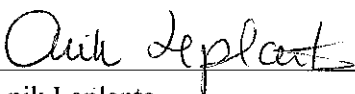
La motion est adoptée.

5. Formation sur la procédure en commission parlementaire

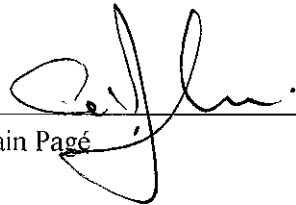
- Compte tenu de l'heure, il est convenu de reporter cet élément de l'ordre du jour à une autre séance de travail.

À 8 h 31, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au sine die.

La secrétaire de la Commission,

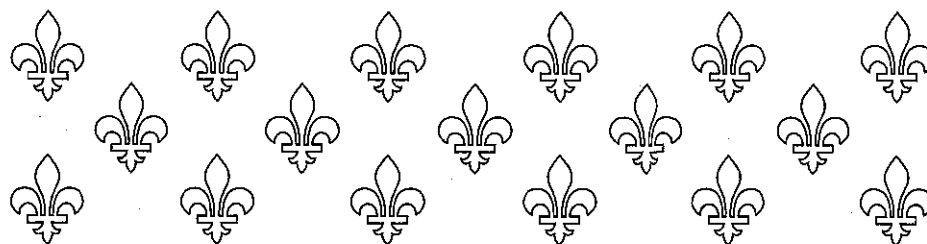

Anik Laplante

Le président de la Commission,


Sylvain Pagé

AL/mcm

Québec, le 14 novembre 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 14 novembre 2013

Statuer sur une demande de mandat d'initiative concernant l'audition de M. Pierre Marc Johnson, négociateur en chef pour le Québec, ainsi que du ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur dans le cadre des négociations concernant l'entente de principe survenue le 18 octobre 2013 relativement à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, et des suites à y donner

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 14 novembre 2013

Objet : Statuer sur une demande de mandat d'initiative concernant l'audition de M. Pierre Marc Johnson, négociateur en chef pour le Québec, ainsi que du ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur dans le cadre des négociations concernant l'entente de principe survenue le 18 octobre 2013 relativement à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, et des suites à y donner

Membres présents :

M. Ferland (Ungava), président
M. Marsan (Robert-Baldwin), vice-président

M^{me} Beaudoin (Mirabel)
M. Cardin (Sherbrooke)
M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
M. Duchesneau (Saint-Jérôme)
M. Leclair (Beauharnois)
M. Ouimet (Fabre)
M. Tanguay (LaFontaine)

Autres députés présents :

M. Le Bouyonnnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition officielle en matière de relations internationales et de Francophonie
M. Marcoux (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales et de Francophonie

Autres personnes présentes :

M. Joël Bégin, stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant
M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Gregory Gihoul, chercheur, Service de la recherche, Coalition Avenir Québec
M^{me} Anaïs Jalbert, stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant
M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère politique, cabinet du leader du gouvernement
M^{me} Gabrielle Tellier, chercheur, Recherche et Communications, Parti libéral du Québec

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 13, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

Il est convenu de permettre à M. Le Bouyonnec (La Prairie) et M. Marcoux (Vaudreuil) de participer à la séance.

Il est convenu de permettre à M. Bégin, M. Gihoul, M^{me} Jalbert, M^{me} Perron et M^{me} Tellier d'assister à la séance.

M. le président rappelle l'objet de la séance. Il mentionne qu'il a reçu une lettre de M. Tanguay (LaFontaine) lui demandant de convoquer la Commission afin de statuer sur une proposition de mandat d'initiative.

M. Tanguay (LaFontaine) propose la motion suivante :

QUE la Commission des institutions entende M. Pierre Marc Johnson, négociateur en chef pour le Québec, ainsi que le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur dans le cadre des négociations concernant l'entente de principe survenue le 18 octobre dernier relativement à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, et des suites à y donner.

QUE l'organisation de ce mandat soit confiée au comité directeur.

Une discussion s'engage.

M. Leclair (Beauharnois) propose l'amendement suivant à la motion :

Remplacer « ainsi que le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur » par « ainsi que le ministre des Finance et de l'Économie ».

Une discussion s'engage.

M. Ferland (Ungava) prend ses fonctions à la présidence.

La discussion se poursuit.

M. Tanguay (LaFontaine) propose l'amendement suivant à la motion :

Ajouter après «...le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur... » la mention « ...et le ministre des Finances et de l'Économie ».

À 13 h 49, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

L'amendement proposé par M. Leclair (Beauharnois) est rejeté.

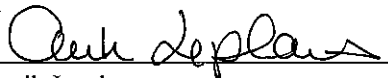
L'amendement proposé par M. Tanguay (LaFontaine) est adopté.

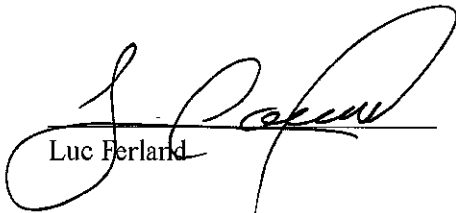
La motion, amendée, est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

À 13 h 54, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

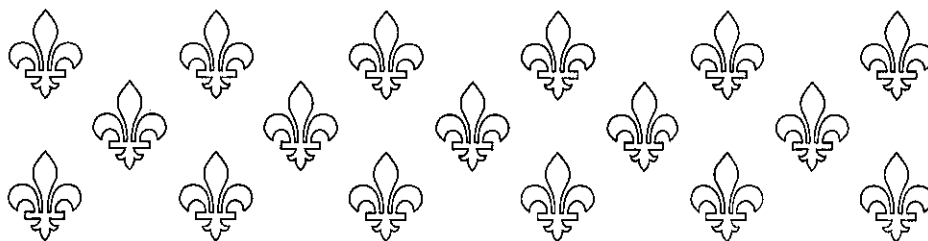
Le président de la Commission,


Anik Laplante


Luc Ferland

AL/vb

Québec, le 14 novembre 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 15 novembre 2012

Information sur les activités et le fonctionnement de la
Commission et organisation de ses travaux

QUÉBEC

Séance du jeudi 15 novembre 2012

Objet : Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission et organisation de ses travaux

Membres présents :

M^{me} Houda-Pepin (La Pinière), présidente

M^{me} Beaudoin (Mirabel), vice-présidente

M. Bolduc (Mégantic)

M. Caire (La Peltrie)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Ferland (Ungava)

M^{me} L'Écuyer (Pontiac)

M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Richard L'Héroult, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 15, M^{me} Houda-Pepin (La Pinière) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

ORDRE DU JOUR

1. Mot de la présidence et présentation des membres

M^{me} la présidente souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun des membres de la Commission ainsi qu'au personnel de se présenter.

2. Présentation de la Commission et du site Greffier

M^{me} la secrétaire fait une présentation de la Commission et de son fonctionnement général et explique le site Greffier.

3. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Boucher fait la présentation des services offerts aux membres de la Commission par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

4. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas

M^{me} la présidente indique qu'elle souhaite constituer un comité directeur afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission.

M^{me} Houda-Pepin (La Pinière) propose la motion suivante :

Que la Commission des transports et de l'environnement, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement, constitue un comité directeur composé de la présidente, de la vice-présidente et de la secrétaire.

La motion est adoptée.

M^{me} la présidente indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M^{me} Houda-Pepin (La Pinière) propose la motion suivante :

Que les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission, et ce, pour la durée de la quarantième législature.

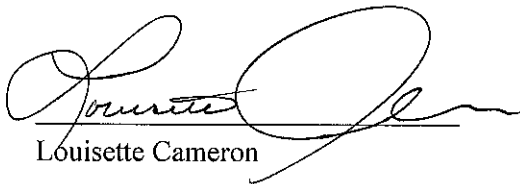
La motion est adoptée.

5. Formation sur la procédure en commission parlementaire

M^{me} la secrétaire fait une présentation sur la procédure en commission parlementaire.

À 14 h 19, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

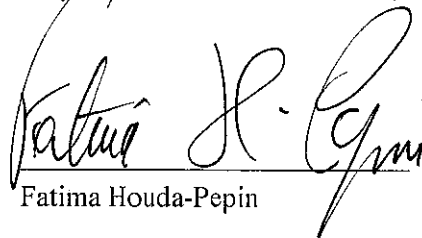
La secrétaire de la Commission,



Louise Cameron

LC/kl

La présidente de la Commission,



Fatima Houda-Pepin

Québec, le 15 novembre 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des transports et de l'environnement

SÉANCE DE TRAVAIL

Information sur les activités et le fonctionnement de la Commission
et organisation de ses travaux

Le jeudi 15 novembre 2012

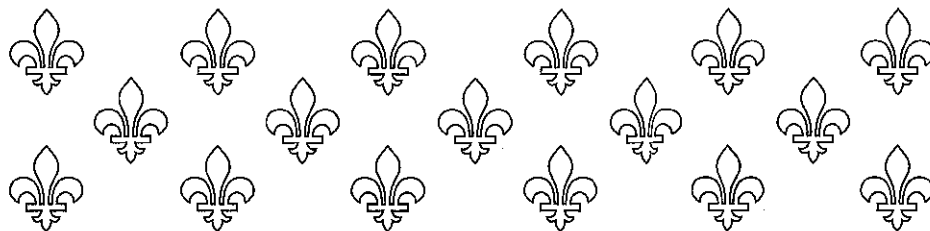
Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

13 h à 14 h 30

Ordre du jour

1. Mot de la présidence et présentation des membres
2. Présentation de la Commission et du site Greffier
3. Présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
4. Décision sur la constitution du comité directeur et les frais de repas
5. Formation sur la procédure en commission parlementaire
6. Varia

Québec, le 14 novembre 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 6 juin 2013

Organiser les travaux de la Commission et statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance d'organisme

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 6 juin 2013

Objet : Organiser les travaux de la Commission et statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance d'organisme

Membres présents :

M^{me} Houda-Pepin (La Pinière), présidente

M^{me} Beaudoin (Mirabel), vice-présidente

M. Arcand (Mont-Royal)

M. Bolduc (Mégantic)

M. Caire (La Peltre)

M. Ferland (Ungava)

M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine)

M^{me} Vallières (Richmond)

Autre personne présente :

M. Richard L'Hérault, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 12, M^{me} Houda-Pepin (La Pinière) déclare la séance ouverte.

1. Lecture de l'ordre du jour

M^{me} la présidente fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

2. Rappel sur les mandats conférés par la loi

M^{me} la présidente informe les membres de la teneur des mandats conférés par différentes lois. Parmi les mandats qui relèvent de la Commission des transports et de l'environnement, elle indique que la Commission doit procéder à la mise en œuvre de celui visé par l'article 5.3 du Code de la sécurité routière qui consiste à étudier le rapport sur l'encadrement de la publicité automobile.

M^{me} la présidente informe les membres que certains de ces mandats ne pourront être réalisés qu'ultérieurement, notamment parce que les dispositions prévues dans ces lois ne seront applicables qu'ultérieurement.

M^{me} la présidente précise également aux membres que deux des mandats conférés par des lois donnent le pouvoir à la Commission de procéder à leur organisation. C'est à la Commission de décider si elle souhaite y donner suite. Il s'agit de l'article 92 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport et l'article 23.0.19 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Elle donne des précisions sur le suivi qui a été fait relativement à ces mandats lors de la précédente législature.

Pour une meilleure compréhension des travaux réalisés et ceux à venir, M^{me} la présidente indique qu'elle va présenter le prochain point à l'ordre du jour et par la suite les membres pourront s'exprimer sur l'ensemble de ces sujets.

3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance en vertu de l'article 294 ou de reddition de comptes en vertu de l'article 293.1

M^{me} la présidente explique la distinction entre les articles 294 et 293.1 du Règlement de l'Assemblée. Elle précise que la Commission doit examiner annuellement les orientations, les activités et la gestion d'au moins un organisme public, et ce en vertu de l'article 294. D'autre part, la Commission peut également adopter un mandat de reddition de comptes conformément à l'article 293.1. Les organismes visés par ce dernier article peuvent aussi faire l'objet d'un mandat auprès de la Commission de l'administration publique. Pour cette raison, les organismes qui ne sont pas visés par cet article et donc par la Loi sur l'administration publique pourraient être prioritaires.

M^{me} la présidente fait un historique des mandats qui ont été réalisés lors de la précédente législature et de ceux qui avaient été adoptés, mais qui n'ont pas été finalisés.

Une discussion s'engage sur le mandat prévu à l'article 5.3 du Code de la sécurité routière.

Il est convenu de réaliser ce mandat au début de la prochaine période de travaux, soit dans les jours suivant la rentrée parlementaire de septembre 2013.

La discussion se poursuit sur le choix d'un organisme qui pourrait faire l'objet d'un mandat de surveillance.

M. Arcand (Mont-Royal) propose la motion suivante :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, conformément à l'article 294 du Règlement, se saisisse du mandat d'examiner les orientations, les activités et la gestion de l'Agence métropolitaine de transport.

La motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} Houda-Pepin (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Archand (Mont-Royal), M. Bolduc (Mégantic), M^{me} Vallières (Richmond) et M. Caire (La Peltre) – 4.

Contre : M^{me} Beaudoin (Mirabel), M. Ferland (Ungava) et M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine) – 3.

Abstention : M^{me} Houda-Pepin (La Pinière) – 1.

La motion est rejetée n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

La discussion se poursuit.

M^{me} Beaudoin (Mirabel) propose la motion suivante :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, conformément à l'article 294 du Règlement, se saisisse du mandat d'examiner les orientations, les activités et la gestion de la Société québécoise de récupération et de recyclage.

La motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} Houda-Pepin (La Pinière), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Beaudoin (Mirabel), M. Ferland (Ungava) et M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine) – 3.

Contre : M. Archand (Mont-Royal), M. Bolduc (Mégantic) et M^{me} Vallières (Richmond) – 3.

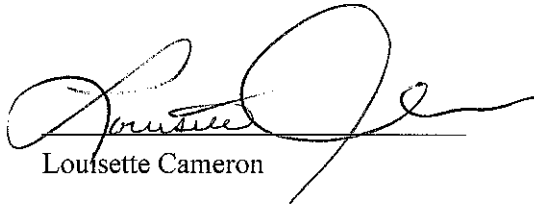
Abstention : M^{me} Houda-Pepin (La Pinière) – 1.

La motion est rejetée n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

M^{me} la présidente indique aux membres que la Commission devra se pencher à nouveau sur le choix d'un organisme lors d'une prochaine séance de travail.

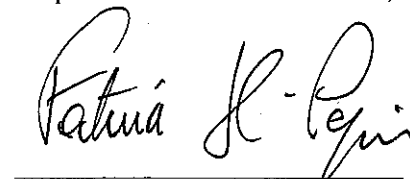
À 14 h 07, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,



Louissette Cameron

La présidente de la Commission,



Fatima Houde-Pepin

LC/vb

Québec, le 6 juin 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des transports et de l'environnement

SÉANCE DE TRAVAIL

Jeudi 6 juin 2013

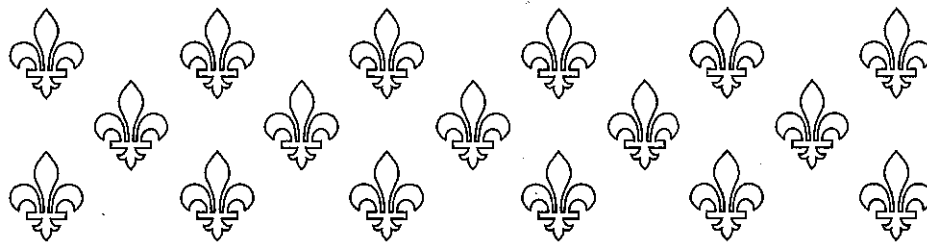
Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

De 13 h à 15 h

Ordre du jour

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Rappel sur les mandats conférés par la loi
3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance en vertu de l'article 294 et/ou de reddition de comptes en vertu de l'article 293.1
4. Divers
5. Levée de la séance

Québec, le 30 mai 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 1^{er} octobre 2013

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions suivantes : 865-20130613 concernant la création de cliniques-réseau en Outaouais; 866-20130613 concernant le remboursement des frais médicaux encourus hors Québec par les résidents de l'Outaouais; 856-20130612 concernant la création d'un régime d'aide financière aux proches aidants; 936-20130917 concernant l'amélioration des services ambulanciers en Outaouais.

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 1^{er} octobre 2013

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions suivantes : 865-20130613 concernant la création de cliniques-réseau en Outaouais; 866-20130613 concernant le remboursement des frais médicaux encourus hors Québec par les résidents de l'Outaouais; 856-20130612 concernant la création d'un régime d'aide financière aux proches aidants; 936-20130917 concernant l'amélioration des services ambulanciers en Outaouais.

Membres présents :

M. Bergman (D'Arcy-McGee), président
M^{me} Proulx (Sainte-Rose), vice-présidente

M^{me} Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne)

M. Bolduc (Jean-Talon), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M^{me} Daneault (Groulx), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux

M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson)

M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine)

M. Richer (Argenteuil)

M^{me} Vallée (Gatineau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux

Autre députée présente :

M^{me} Gaudreault (Hull)

Autre personne présente :

M^{me} Natacha Joncas Boudreau, attachée politique, Service des communications et de la recherche, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 13, M. Bergman (D'Arcy-McGee) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Il est convenu de permettre à M^{me} Gaudreault (Hull) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Joncas Boudreau d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 865-20130613 concernant la création de cliniques-réseau en Outaouais

M. le président invite M^{me} Gaudreault (Hull) à lire la pétition.

M. Bolduc (Jean-Talon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 865-20130613 concernant la création de cliniques-réseau en Outaouais.

Après discussion, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Bolduc (Jean-Talon), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M^{me} Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Bolduc (Jean-Talon), M^{me} Daneault (Groulx) et M^{me} Vallée (Gatineau) – 5.

Contre : M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson), M^{me} Proulx (Sainte-Rose), M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine) et M. Richer (Argenteuil) – 4.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 866-20130613 concernant le remboursement des frais médicaux encourus hors Québec par les résidents de l'Outaouais

M. le président invite M^{me} Gaudreault (Hull) à lire la pétition.

M. Bolduc (Jean-Talon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 866-20130613 concernant le remboursement des frais médicaux encourus hors Québec par les résidents de l'Outaouais.

Après discussion, la motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} Vallée (Gatineau), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M^{me} Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Bolduc (Jean-Talon), M^{me} Daneault (Groulx) et M^{me} Vallée (Gatineau) – 5.

Contre : M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson), M^{me} Proulx (Sainte-Rose), M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine) et M. Richer (Argenteuil) – 4.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 856-20130612 concernant la création d'un régime d'aide financière aux proches-aidants

M. le président invite M^{me} Gaudreault (Hull) à lire la pétition.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

M. Bolduc (Jean-Talon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 856-20130612 concernant la création d'un régime d'aide financière aux proches-aidants.

Après discussion, la motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} Vallée (Gatineau), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M^{me} Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Bolduc (Jean-Talon), M^{me} Daneault (Groulx) et M^{me} Vallée (Gatineau) – 5.

Contre : M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson), M^{me} Proulx (Sainte-Rose), M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine) et M. Richer (Argenteuil) – 4.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

4. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 936-20130613 concernant l'amélioration des services ambulanciers en Outaouais

M. le président invite M^{me} Vallée (Gatineau) à lire la pétition.

M^{me} Vallée (Gatineau) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n° 936-20130613 concernant l'amélioration des services ambulanciers en Outaouais.

Après discussion, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Bolduc (Jean-Talon), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M^{me} Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Bolduc (Jean-Talon), M^{me} Daneault (Groulx) et M^{me} Vallée (Gatineau) – 5.

Contre : M^{me} Gadoury-Hamelin (Masson), M^{me} Proulx (Sainte-Rose), M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine) et M. Richer (Argenteuil) – 4.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

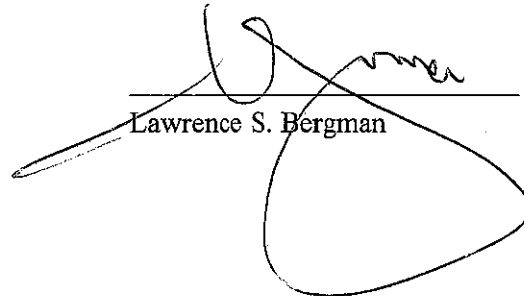
À 19 h 04, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30, où elle poursuivra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie.

Le secrétaire de la Commission,



Mathew Lagacé

Le président de la Commission,



Lawrence S. Bergman

ML/cv

Québec, le 1^{er} octobre 2013

ANNEXE I

Extraits des pétitions



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 136 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit soutenir financièrement les proches aidants pour leur permettre de vivre dignement tout en continuant à accompagner un proche handicapé, malade ou en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE les proches aidants permettent à l'État d'épargner énormément d'argent en soins et en hébergement de milliers de personnes handicapées, malades ou en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité du revenu est une aide de dernier recours et maintient les aidants dans un état de pauvreté extrême;

CONSIDÉRANT QUE l'État doit soutenir les plus vulnérables de ses citoyens équitablement sans poser de jugement sur leur choix de vie;

CONSIDÉRANT QUE c'est une question d'équité et de justice sociale que l'aidant, qui prend soin d'un proche à temps plein, reçoive un soutien financier équivalent aux sommes qui sont versées aux familles d'accueil pour s'occuper de personnes de conditions semblables;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec:

- De créer un régime d'aide financière aux proches aidants, indépendant du programme de sécurité du revenu, et que ce régime élimine toute contrainte que l'on retrouve à l'aide de dernier recours;
- Que ce régime d'aide financière offre aux aidants prenant soin d'un proche à temps plein un revenu égal aux sommes versées aux familles d'accueil pour s'occuper de personnes de conditions semblables;
- Que ce régime d'aide financière offre aux aidants désirant continuer à travailler un soutien financier suffisant pour leur permettre de payer les services d'aides à domicile dont ils ont besoin.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Maryse Gaudreault, députée de Hull

10 juin 2013
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 439 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais est reconnue au plan provincial comme une région aux prises avec une pénurie majeure de médecins de famille;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais compte 12 groupes de médecine familiale (GMF) qui n'accueillent que les patients ayant un médecin de famille affilié;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais ne compte aucune clinique-réseau qui offre des services sans rendez-vous aux patients orphelins pendant une durée de 12 heures par jour du lundi au vendredi et de 8 heures par jour les samedi, dimanche et jour férié;

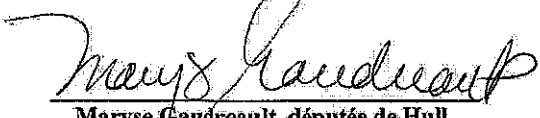
CONSIDÉRANT QUE les patients de l'Outaouais qui n'ont pas de médecin de famille et qui souhaitent consulter un médecin doivent se contraindre à se rendre à l'urgence d'un hôpital ou obtenir une consultation médicale dans des cliniques privées en Ontario et au Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec :

- de prendre les moyens nécessaires afin de mettre en place des cliniques-réseau en Outaouais afin de permettre aux patients orphelins d'avoir accès à une consultation médicale dans le réseau public, en tout temps et dans des délais raisonnables;
- de rapidement remettre à l'ordre les GMF de l'Outaouais qui n'ouvrent pas la fin de semaine et qui suivent moins de patients que la cible pour laquelle ils reçoivent une subvention.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Maryse Gaudreault, députée de Hull

11 juin 2013
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 493 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais éprouve des pénuries majeures en ressources médicales depuis plusieurs années et que l'on ne peut envisager que ces manquements seront résorbés dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE cette situation en Outaouais est reconnue par le gouvernement du Québec qui a octroyé un statut particulier pour la région en matière de santé;

CONSIDÉRANT QU'une proportion importante de la population n'a pas accès à un médecin de famille et ne peut consulter dans des délais raisonnables (orphelins de médecin de famille et autres);

CONSIDÉRANT QUE les corridors de services entre le Québec et l'Ontario sont nécessaires pour pallier le manque de ressources dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée au réseau de la santé en Outaouais se résume souvent à l'Urgence d'un hôpital;

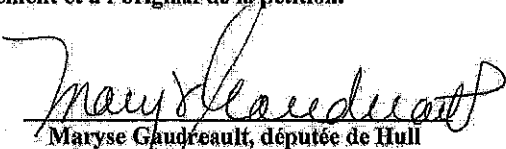
CONSIDÉRANT QUE le Québec est la seule province qui n'a pas signé d'entente de facturation réciproque avec les autres provinces canadiennes pour les services médicaux extrahospitaliers et que cette situation fait en sorte que la RAMQ ne rembourse qu'une partie des frais encourus par les patients québécois ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec :

- de prendre des actions concrètes, immédiates et à court terme pour augmenter l'accès au service de soins de santé;
- de rembourser la totalité des frais médicaux encourus par les patients résidents de l'Outaouais qui n'ont pas le choix de consulter hors du réseau public, soit en Ontario ou dans une clinique privée.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Maryse Gaudreault, députée de Hull


Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 651 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la population de la région de l'Outaouais est en croissance depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour les services préhospitaliers d'urgence est en constante augmentation depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les services ambulanciers d'Ottawa ne répondent plus aux demandes de suppléance de la part de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSO);

CONSIDÉRANT QUE la solution de l'ASSO est de rapatrier une ambulance d'une région rurale pour couvrir la zone urbaine de Gatineau;

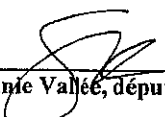
CONSIDÉRANT QUE cette solution s'effectue au détriment des citoyens de cette zone rurale;

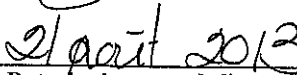
CONSIDÉRANT QUE le manque de ressources crée une augmentation des délais de réponses et que cette augmentation a un lien direct avec l'augmentation des taux de mortalité et de morbidité des usagers les plus en besoins;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous appuyons la Fraternité des paramédics de l'Outaouais et demandons au gouvernement actuel de prendre les dispositions afin d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, l'ajout hebdomadaire de 301 heures de couverture ambulancière sur le territoire de Gatineau accompagné de l'ajout du véhicule ambulancier supplémentaire et le maintien de la couverture ambulancière dans le reste de la région de l'Outaouais.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement à l'original de la pétition.


Stéphanie Vallée, députée de Gatineau


Date de signature de l'extrait